



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## BILAN PEDAGOGIQUE

2019-2020

## SOMMAIRE

### AVANT-PROPOS

#### I) ORGANISATION PEDAGOGIQUE AU COLLEGE – CONTINUITÉ DE LA RÉFORME DU COLLÈGE ET LES PARCOURS

- Organisation des enseignements
- Les horaires
- La continuité et la cohérence pédagogiques
- Le projet langues
- La réforme du collège

#### II) LE LYCÉE ET LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME – BAC 2021

- Évaluation des acquis des élèves à l'entrée en seconde
- Accompagnement personnalisé : objectifs et organisation retenue
- Enseignements d'exploration : objectifs, évaluations, organisation retenue
- Tutorat – Soutien hebdomadaire -
- L'enseignement des LVE
- La présentation de la réforme Bac 2021

#### III) LE BILAN VIE SCOLAIRE, LA VIE LYCEENNE ET COLLÉGIENNE ET LES ACTIONS EDUCATIVES – VOLET CULTUREL – ACTIONS ORIENTATION

- Bilan vie scolaire et actions éducatives
- Volet culturel : CDI collège – CDI Lycée
- Actions information en orientation

#### IV) PERFORMANCE : ORIENTATION, RESULTATS AUX EXAMENS...

- Orientation 2ndes
- Résultats aux examens
- Orientation post-baccalauréat – Loi orientation et réussite – « Parcoursup »
- Résultats concours et distinctions

## AVANT-PROPOS

C'est une année très particulière que nous venons de vivre avec la pandémie mondiale du COVID 19 qui a conduit à la fermeture de tous les établissements scolaires du Maroc du 16 mars jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'établissement a relevé le défi de l'enseignement à distance grâce à l'investissement et à la réactivité de toutes les équipes enseignantes. Des ajustements ont été mis en place au fur et à mesure du déroulement de l'année pour faire en sorte que notre enseignement s'adapte en permanence et au plus près des besoins des élèves :

-) un premier temps d'adaptation afin de permettre aux enseignants de construire de nouveaux outils et à l'établissement de recenser les besoins en matériel des familles comme des personnels

-) un second temps avec la mise en place d'emploi du temps confinement et la systématisation des capsules vidéo et visio-conférences ainsi que l'organisation du suivi de la scolarité par la vie scolaire

-) un troisième temps plus individualisé afin de répondre aux besoins de chaque élève

-) un dernier temps de préparation à la rentrée 2020 tant pour les classes à examen que pour les autres classes avec des bilans individualisés et des plans individuels de remédiation

Dans le même temps un projet d'établissement a été mis en œuvre

### I) ORGANISATION PEDAGOGIQUE AU COLLEGE – CONTINUITÉ DE LA RÉFORME DU COLLÈGE

#### 1) Organisation des enseignements :

Quatrième année d'application de la réforme du collège sans aucune nouveauté particulière dans les enseignements.

Un DNB organisé par recours au contrôle continu

#### 2) Les horaires :

Cette question reste primordiale. Les horaires des élèves sont à chaque niveau supérieurs aux horaires de leurs camarades de France :

6<sup>ème</sup> : 27h ou 31 heures

5<sup>ème</sup> : 27h à 32 heures

4<sup>ème</sup> : 27h à 34 heures

3<sup>ème</sup> : 27h à 34 heures

#### 3) La continuité et la cohérence pédagogiques

- Les objectifs des actions dans le cadre de la liaison du cycle 3 :
  - Travailler à la mise en place de la progressivité des compétences
  - Échanges de pratiques

- Les projets pédagogiques dans le cadre de la liaison du cycle 3 :
  - En sciences : 2h de Co-enseignement avec un professeur des écoles et enseignant de SVT pour la mise en place de séquences scientifiques et technologiques avec tâches complexes au bâtiment scientifique à destination des élèves de CM2
  - Compétences transversales : actions encadrées par le professeur documentaliste à raison de 2h par semaine au CDI avec les classes de CM2. Actions qui évaluent les domaines 1 et 2 du socle commun Cycle 3
  - Parcours citoyen et santé : actions de prévention avec les CM2 encadrées par les infirmières, CPE et élèves de lycée (Hygiène, sommeil, développement durable.)

#### 4) La réforme du collège :

##### L'accompagnement personnalisé :

L'accompagnement personnalisé au collège concerne toutes les disciplines. Il s'est agi de la part des enseignants d'adopter des modalités différenciées d'enseignement à certaines périodes de l'année. Cette année, les enseignants ont dans plusieurs classes, modifié, après les conseils de classes, la composition des groupes afin de mieux tenir compte des besoins spécifiques des élèves.

Des moyens particuliers ont été maintenus pour l'AP notamment pour le français, dont la maîtrise constitue un axe prioritaire du projet d'établissement :

- Anglais : de la 6e à la 3e, 1h dédoublée pour favoriser la compréhension orale. (36h par niveau)
- Maths : renforcer les compétences et connaissances de cycle 3 avec 1h dédoublée en 6e. En 5e 4e et 3e, 1h dédoublée pour acquérir des compétences dans le domaine de la programmation. (36h par niveau)
- Français : 1h dédoublée sur tous les niveaux. Favoriser des groupes de compétences, modification des groupes pour consolider ou renforcer des compétences à l'écrit comme à l'oral. (36h par niveau)
- HG : 0,5h pour renforcer les méthodes d'argumentation, d'analyse de documents en HG pour toutes les classes de 3e. (18h)
- Sciences et technologie : groupes de 20 élèves environ pour favoriser les activités scientifiques et technologique où l'élève est acteur.

##### Les enseignements pratiques interdisciplinaires et actions intégrées dans les parcours :

Il s'agit bien d'Enseignements Pratiques, c'est à dire qui a débouché sur une réalisation concrète individuelle ou collective de la part des élèves et Interdisciplinaires, ce qui a permis une réelle interaction entre les disciplines.

Projets intégrés dans le cadre des parcours		
Classe	Thème	Parcours
Toutes les 3e	<b>Parcours autour du théâtre de la 5e à la 3e :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire une culture artistique à travers les <b>petites formes</b></li> <li>- Découvrir l'exigence d'un travail collectif abouti via le <b>stage de pratique théâtrale</b></li> <li>- Approfondissement de la culture théâtrale en 3e</li> </ul>	Parcours culturel
3e	<b>Mon implication dans des actions solidaires et citoyenne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication dans la semaine verte sur les enjeux climatiques</li> <li>- Implication dans la semaine Sidaction</li> <li>- Implication en tant que délégué élève ou au CVC</li> </ul>	Parcours citoyen
3.2	<b>Anthologie sur la poésie : un autre regard artistique</b>	Parcours culturel

Projets intégrés dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires		
Classe	Thème	Disciplines
Toutes les 3e	<b>“ Vous avez dit changement climatique ?”</b> où : comment peut-on faire prendre conscience des conséquences du changement climatique à un public d'élèves par le biais d'une performance artistique ?	SVT- plastiques et musicales Arts et musicales
3.1 3.3 3.4 et 3.5	<b>La seconde guerre mondiale, théâtre de barbarie et de résistance.</b>	Histoire lettres et musique

#### 5) Les parcours linguistiques au collège

Un parcours des langues plus cohérent en 2019-2020

- En 6e : 4h d'anglais pour tous les élèves (SI + SSI).
  - 5e à la 3e : 3 parcours cohérents
- Section Internationale : LV arabe (4h de cours) + Histoire Géo arabe (2h) + LV anglais (3h)
- Section SSI : LV Anglais (3h) + LCA Arabe (2h)
- LV Anglais (3h) + LV Espagnol (2,5h)

## Perspectives pour la rentrée 2020-2021

- Un parcours linguistique et littéraire international renforcé : LV arabe (4h de cours) + Histoire Géo (4h de cours dont 2h de cours en arabe) + LV anglais (4h de cours en 6e et 3h de la 5e à la 3e)
- Un parcours bilangue : LV Anglais (4h) + LV Arabe (2h) + LV Espagnol (2h30) à partir de la 5e
- Un parcours linguistique européen : LV Anglais (4h en 6e et 3h de la 5e à la 3e) +LV Espagnol (2h30)

## II) LE LYCÉE ET LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME – BAC 2021

### 1. *La mise en place de la réforme en seconde*

- a. Un nouvel enseignement obligatoire Sciences numériques et technologie

- **Contraintes** : difficulté à trouver des enseignants volontaires et avec toutes les compétences pour assurer ce nouvel enseignement.
- **Stratégie pédagogique** qui veut privilégier la mise en activité de l'élève (exposé, production d'objet, projet collaboratif.). Groupe de 14/15 élèves à raison de 2h30 par semaine sur 1 semestre.
- **Enseignement assuré** : 1 classe assurée par un enseignant SVT / 4 classes par deux enseignants de maths / 2 classes par deux enseignants de Sciences physiques

- b. L'accompagnement personnalisé disciplinaire en classe de seconde

- **Mise en place d'un test de positionnement en début d'année en Maths** qui évalue les connaissances et compétences en organisation et gestion de donnée, nombres et calcul, géométrie, calcul littéral. Ce test permettra de préparer l'accompagnement personnalisé de chaque élève.
- **Accompagnement personnalisé en maths et français à la rentrée 2019** : 1h dédoublée en maths et en français.

- c. Renforcer des parcours scolaires personnalisés.

- **Le projet "Montagne"** : un projet qui est uniquement assuré en classe de seconde. 2h d'EPS sont ajoutées dans l'emploi du temps pour partir à la découverte du milieu montagnard et expérimenter sur le terrain des protocoles scientifiques. 4 sorties scolaires dans l'année.
- **L'option théâtre** : cette option de 3h par semaine est ouverte à tous les élèves de seconde. L'élève découvre l'espace scénique et théâtral, il appréhende les codes de la représentation, il développe son imagination.

- **L'option technologique management et gestion : ouverture à la rentrée** il s'agit d'une option d'1h30 uniquement enseignée en classe de seconde qui sera l'occasion de découvrir le monde de l'entreprise, des associations et des organisations publiques. A partir d'exemples les élèves étudieront la création, le pilotage et la gestion de ces organisations., selon une approche écologique, éthique et durable.
- **Un parcours des langues ouvert sur la langue arabe et 2 langues européennes :**

1. **Section OIB (Option internationale du bac) :** Langue vivante arabe (6h de cours) + Histoire Géo arabe (2h) + Langue vivante anglais (3h) + LVC Espagnol (3h)
2. **Section arabe non OIB :** 5h arabe + Langue vivante anglais (3h) + LVC espagnol (3h)
3. **Section arabe LCA :** Langue vivante Anglais (3h) + Langue vivante Arabe LCA (3h) + Langue vivante espagnole (2.5h) si débutée au collège.

#### d. Les perspectives 2020-2021

- **Un parcours des langues ouvert sur la langue arabe et 2 langues européennes :** enseignement de l'espagnol pour tous les élèves NOIR en provenance du collège Majorelle
- **Une offre d'options plus étoffée :** ouverture de l'option LCA- une langue discriminante japonais- demande d'ouverture de l'option arts plastiques.
- **Formation secourisme PSC1** pour tous les élèves de secondes : 6 séances de 2h le vendredi de 16h à 18h. Formation assurée par 4 formateurs

### 2. La mise en place de la réforme en 1ere

#### a. Les enseignements de spécialité

- 7 enseignements de spécialités ouverts en 2019-2020 : Littérature et philosophie / SES / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Mathématiques / Physique-chimie / SVT / Langue et littérature étrangère : anglais
- Mise en place d'un alignement horaire qui permet d'avoir des groupes sur tous les enseignements de spécialité qui varient entre 17 et 21 élèves. Nombres de groupes : 6 en maths / 6 en SVT / 6 physique- chimie / 3 en SES / 2 en langue et littérature anglaise / 2 en histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / 1 en littérature et philosophie
- Perspectives : ouverture de la spécialité Numérique et science informatique

#### b. Les enseignements optionnels en classe de 1ere

- 2 options : Théâtre 5 (1 groupe) + LVC espagnol (2 groupes)

#### c. Un accompagnement personnalisé disciplinaire en français renforcé

- 1h de cours en français est ajoutée dans l'emploi du temps : organisation de cette heure est gérée par l'enseignant suivant les besoins des élèves.

### 3. La terminale

- Structure pédagogique : 3 TS / 2 TES +L / 1 STMG
- Accompagnement personnalisé : en TS (2h par semaine en SVT / Maths / PC), en TES (SES + HG) STMG (1h par semaine)
- Bac en contrôle continu en raison de la crise sanitaires

### III) LA PERIODE DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (MARS-JUILLET 2020)

1. **Contexte** : fermeture de l'établissement dans le cadre de la crise du COVID 19

#### 2. La formation des élèves :

- 1ere période a été consacrée dans un premier temps à la consolidation et approfondissement des notions déjà abordées et de compétences en cours d'acquisition
- 2eme période du 4 au 20 mai : aborder des nouvelles notions et nouvelles compétences.
- 3e période du 20 mai au 3 juillet : redéfinir les nouveaux objectifs

#### 3. L'accompagnement des élèves :

- **Organisation du travail** sur la semaine communiquée aux élèves et aux familles via « ponote » et « class room » (objectif favoriser l'autonomie de l'élève).
- **Moments d'échange** direct avec les élèves en classe entière, petits groupes ou bien des échanges individualisés au travers de la classe virtuelle pour accompagner les élèves sur les nouvelles notions et compétences. Échange vie scolaire avec les parents le plus souvent possible
- **Restitution de production** d'élèves de différentes natures pour vérifier que les documents proposés par l'enseignant sont compris
- **Le tutorat des élèves en difficulté** : 57 élèves sont suivis par les AED et enseignants. Accompagnement quotidien. Manque encore de communication entre les équipes pédagogiques et les tuteurs. Adaptation des consignes. Travail + individualisé à développer
- **Orientation des élèves en 3e et seconde** : échanges réguliers avec les élèves **avec avis réservé ou défavorable** pour faire le point sur le travail, les difficultés durant cette période. Échange avec les parents. Diffusion des fiches de dialogue aux familles. Vie de classe. Semaine des spés et de la filière STMG pour orientation en 1ere

#### 4. Un accompagnement évalué et régulé durant la période.

- **Au collège** : en équipe disciplinaire, travailler à la mise en place d'une progression pour juin sur les priorités en termes de compétences et connaissances.
- **En 3e**, en vue du passage en 2<sup>nd</sup>e générale bien identifier les acquis et les besoins de chaque élève. Proposer sur cette période un accompagnement personnalisé et adapté : remédier sur les difficultés pour certains et d'autres aborder les méthodes de seconde.
- **En 2nde** : **remobiliser les élèves, conforter leur choix d'orientation, projeter les élèves sur la 1<sup>ère</sup> générale ou STMG**

- Se projeter dans les disciplines des enseignements communs sur les compétences de 1<sup>ère</sup> générale
- Se projeter sur les enseignements complémentaires de 1<sup>ère</sup> générale
- Créer un groupe classe de futurs 1ere STMG avec un EDT qui comprend les enseignements communs (les élèves restent dans leur classe de seconde pour ces enseignements). Suppression des cours SES- SNT-Sciences. Ajout de 1h d'éco-droit, 1h de management et 1h sciences de gestion

- Abandon des matières qui seront non suivies en tronc commun ou en spécialité en première
  - Mise en place d'un dispositif pour l'enseignement scientifique (1h pour tous)
- **En 1ère : remobiliser les élèves, projeter les élèves sur les épreuves finales du bac**
- En raison de l'annulation du bac oral de français : préparer les élèves de 1ère au grand oral (apprendre à s'exprimer - argumenter - être à l'écoute de son auditoire...).
  - Fin de l'enseignement de spécialité abandonné par les élèves de 1ère pour cette dernière période sauf pour les élèves qui ont spécialité maths et qui poursuivent en enseignement complémentaire ou expert
  - Aborder les épreuves terminales des deux spécialités avec les élèves de 1ère pour cette dernière période
  - Refonte des groupes sur EDT des spécialités pour une meilleure lisibilité
  - STMG : les enseignants éco-gestion travaillent aux projets de terminales, orientation et bac.

## 5. L'évaluation

- Bilan de la 1ère période communiquée aux familles par la vie scolaire : les acquis des élèves.
- Sur la 2ème période : évaluation par compétences sur **l'assiduité et l'engagement des élèves de la 6e à la 3e**. Grille qui n'est pas adaptée pour les classes de lycée. Le conseil pédagogique souhaite qu'elle ne soit pas rendue obligatoire sur le lycée.
- **Évaluation sur tous les niveaux avec examens** : évaluation par compétence. Aucune note.

## IV) LE BILAN VIE SCOLAIRE – LA VIE LYCEENNE ET LES ACTIONS PEDAGOGIQUES-VOLET CULTUREL- ACTIONS ORIENTATION

### III.1) Bilan vie scolaire

#### **Bilan du service de Vie scolaire**

Après une année scolaire 2018-19 marquée par des événements importants au sein de l'établissement et de la Vie scolaire, cristallisée autour du mouvement des élèves le 15 mai 2019, l'année scolaire 2019-20 fut marquée par un retour à la sérénité et à la confiance.

Le service de Vie Scolaire s'est appuyé sur une équipe de 7 AED expérimentés et de 3 nouveaux personnels qui ont su très rapidement trouver leur place au sein du service. Ainsi, l'équipe a pu poursuivre son travail de suivi éducatif et assurer sa mission d'accueil et d'écoute auprès des élèves et des familles de la communauté scolaire.

Plusieurs événements sont également à noter cette année scolaire, comme la continuité des travaux dans l'établissement avec des conséquences immédiates sur les espaces de Vie

Scolaire : regroupement des élèves du cycle 3 installés dans le bâtiment C et un réaménagement de certains espaces de vie des élèves. Enfin, il est également important de souligner la mise en place de nouvelles règles de vie au sein de l'établissement, notamment l'interdiction totale des téléphones portables.

### **Le service de Vie Scolaire – un accueil et un suivi éducatif au quotidien en liaison avec les équipes éducatives**

Le service de Vie Scolaire se compose de 10 AED et de deux Conseillers Principaux d'Éducation : Mme Mghinia en charge du suivi des collégiens et M. Charton qui assure celui des lycéens.

Des priorités ont été dégagées lors de l'élaboration des emplois du temps afin que l'équipe soit en nombre important lors des temps d'accueil et lors des mouvements d'élèves. Une présence permanente de deux surveillants à la grille de l'établissement, aux moments des entrées et des sorties des élèves permet de répondre au besoin de sécurité.

Le Bureau de Vie scolaire est aménagé pour constituer un véritable **espace d'accueil** pour les élèves mais aussi pour leurs familles. Nous avons souhaité que cette notion d'accueil constitue la priorité du service de Vie Scolaire avec le souci de répondre aux demandes de tous et de faciliter la communication. A cet effet, trois écrans numériques ont été installés aux bat A, Bat B et Bureau de la Vie scolaire pour améliorer nos messages en direction des élèves. Des temps de discussion réguliers avec l'équipe de surveillants permettent également de discuter ensemble de la posture à adopter pour assurer cet accueil et l'écoute des élèves.

Pour information, sur 1867 familles, 1074 se sont connectées au moins une fois sur le site Pronote soit un taux de 57,5 %. Les motifs de fréquentation concernent :

- 30 % de fréquentation : le détail des notes,
- 14 % pour consulter l'emploi du temps de son/ses enfant(s),
- 8 % concerne la communication/sondage, le travail à faire et la consultation des ressources pédagogiques.

Les comptes Pronote des familles constituent l'outil privilégié de la relation avec les familles. Le taux de 42,5 % de familles qui n'a pas consulté leur compte cette année doit nous faire réfléchir sur cet outil auprès des familles ou tout du moins sur l'efficacité de ces statistiques, puisqu'il est à prévoir qu'une famille se connecte seulement sur le compte de l'un de ses membres. Faut-il envisager un seul compte par famille et en créer un second que pour celles qui le demandent afin d'avoir une meilleure visibilité sur leurs réelles connections.

Le **suivi et l'accompagnement personnalisé** des élèves sont fondés sur la bonne connaissance des élèves et de leur environnement. La présence de nombreux élèves depuis

plusieurs années au sein du groupe scolaire Victor Hugo favorise cette connaissance des familles. Un référent AED est affecté au suivi d'une classe de collège et assure avec Mme Mghinia et les Professeurs Principaux, l'indispensable travail d'écoute au quotidien. Ils sont souvent les premiers à intervenir et à aider les plus jeunes dans le règlement de leurs conflits. Comme au collège, au niveau du lycée, le travail de suivi est systématiquement fait en relais avec les Professeurs Principaux. On peut se féliciter de leur disponibilité et de leur investissement ce qui permet d'assurer une qualité pédagogique dans ce travail.

Enfin, une équipe de suivi éducatif, composée de M. Filipozzi, Proviseur-Adjoint, des 2 infirmières, des deux CPE, et le cas échéant des Professeurs Principaux se réunit chaque semaine afin de mutualiser les informations et définir ensemble, les réponses éducatives les plus adaptées aux situations "délicates" repérées auprès de certains élèves.

Cette année, nous avons développé et organisé le dispositif **d'Aide aux devoirs** : 6 créneaux entre 16h et 18h, s'adressent aux collégiens, en petits groupes de 5 maximum. Les élèves sont inscrits à l'initiative de l'équipe pédagogique sur la base d'un contrat moral passé entre le jeune, sa famille et l'école.

Le soutien scolaire mis en place par certains AED sur la base du volontariat de la part de nos élèves (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) s'est lui aussi développé, sans doute en raison de l'accompagnement de qualité assuré par les AED volontaires.

Un **tutorat** individualisé a été organisé par l'établissement, notamment au niveau des classes de 2ndes et de 3èmes. La réflexion autour du décrochage scolaire persiste et malgré le déploiement de moyens cette année (une IMP divisée entre deux collègues), les résultats satisfaisants pour certains élèves restent encore à améliorer.

Les équipes mises en place pour le suivi des PPRE, PAP, PAI et PPS, constituées d'une infirmière, du Professeur de la classe, de la famille, de l'élève, un CPE et la présence de M. Filipozzi pour le niveau collège ont été reconduites. Mme Standler, AESH-zone Maroc Sud nous accompagne pour les élèves relevant du dispositif PPS.

Il est toujours difficile de mettre en avant un dispositif plus qu'un autre mais il est évident que c'est au quotidien, grâce à une posture d'écoute et une disponibilité que ce travail de suivi éducatif favorise le "bien-être" de nos élèves dans leur établissement ; Nous l'avons souligné dans l'introduction de ce bilan annuel : le climat de sérénité, de confiance revenue ont permis de consolider les **relations de confiance avec les élèves**. C'est sans aucun doute cette écoute constante mais indispensable qui a permis d'anticiper des conflits et de conforter la confiance de nos élèves.

## Les indicateurs Vie scolaire : absences et punitions scolaires

Du 2 septembre 2019 au 20 mars 2020 (avant la période de confinement)

**Taux d'absences** (nombre de demi-journées d'absences justifiées et injustifiées / nbre de demi-journées ouvrées)

**Taux supérieurs à 9% du temps scolaire : 1.8 : 9,72 % TL : 9,30 %**

Taux entre 9% et 8 % : Tes1 : 8,89 % 1.7 : 8,38 % 2.4 : 8,09 % TSTMG : 8,02 %

Taux entre 8% et 7 % : Tes2 : 7,32 %

Taux entre 7% et 6 % : 2.3 : 6,6 % 3.5 : 6,6 % 1.2 : 6,31% 4.4 : 6,38 % 2.2 : 6,22 %

Taux entre 5% et 6 % : 2.6 : 5,98 % 3 ;4 : 5,76 % Ts2 : 5,68 % 1 ;4 : 5,68 % 2.1 : 5,19 % 1.5 : 5,08 %

2.7 : 5 %

Taux entre 4% et 5 % : 1.3/1.6 : 4,99 % 3.2 : 4,92% 6,4 : 4,69% Ts1 : 4,64 % 4 ;5 : 5,53 % Ts3 : 4,44%

2.5 : 4,35 % 4.1 : 4,07 % 6.3 : 4,01%

Taux entre 3% et 4 % : 5.4 : 3,98% 1.1 : 3,93 % 5,2 : 3,92% 6 ;5 : 3,68 % 5.3 : 3,57 % 5,1 : 3,38 %

4 ;3 : 3,32 % 3 ;1/6 ;2 : 3,25 % 5. : 3,11 % 4.2 : 3,07 %

Taux entre 2% et 3 % : 3.3 : 2,86 % 6.1 : 2,57 %

Moyenne annuelle d'absences en pourcentage/par niveau

6èmes	5èmes	4èmes	3èmes	2ndes	1ères	Terms
3,6 %	3,6 %	4,1 %	4,4 %	4,7 %	5,7 %	5,9 %

Comparatif du taux d'absences mensuel (justifiées et injustifiées) - Avant et pendant la période de confinement

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
2,36 %	2,51 %	3,22 %	3,20 %	3,24 %	2,69 %	2,91 %
Période de confinement	Avril	Mai	Juin			
	2,41 %	3,74 %	2,72 %			

On observe un taux d'absences quasiment équivalent avant et après la période de confinement.

Le suivi des absences est un travail quotidien du service de Vie Scolaire qui en a une gestion horaire, prévenant par téléphone les familles d'élèves dont on constate l'absence sans en avoir été informés. En l'absence d'explication dans la journée, un mail est systématiquement envoyé chaque soir. Il n'est pas toujours aisé d'obtenir de la part des familles les justificatifs d'absences "dès le retour de l'élève" au sein de l'établissement, comme le prévoit le Règlement Intérieur. Parfois, il est nécessaire de relancer par téléphone, et selon les situations, le CPE du niveau concerné prend le relais et convoque la famille (avec ou sans le Professeur Principal de la classe).

L'ensemble de ces chiffres soulignent des taux d'absences "relativement" faibles dans les petites classes (6e et 5e) mais qui progressent régulièrement jusqu'au niveau de la classe de terminale. Il est à noter que le nombre d'élèves ayant des absences récurrentes demeurent très faible. Les signalements d'absentéisme effectués auprès des familles n'ont pas forcément l'effet escompté malgré les courriers de rappel à leur obligation d'assiduité. Mais le nombre d'élèves qui adopte une stratégie d'évitement scolaire est minime cette année et surtout, est en baisse par rapport aux années précédentes.

#### Nombre de retards sur l'année complète (avant et pendant la période de confinement)

	6èmes	5èmes	4èmes	3èmes	2ndes	1ères	Terms
Taux de retards /nbre journées ouvrés	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %

Sur les 2527 retards cette année, 1611 ont été enregistrés mais l'élève a tout de même été autorisé par la Vie scolaire à accéder à son cours. De plus, 114 élèves sont également notés en retard lors d'une visioconférence et là encore, l'élève a bénéficié d'une partie de sa séance de cours.

On note une réelle difficulté à gérer les retards répétés d'une poignée d'élèves, mais dans l'ensemble la politique de "zéro retard" continue de fonctionner.

#### Nombre de passage à l'infirmerie : 2372 passages

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Garçons	162	197	166	148	253	182	136
Filles	172	140	197	147	211	136	120

Répartition des passages par tranche horaires dans la journée

Avant 8h	8-9 h	9-10h	10-11h	11-12h	12-13h	13-14h	14-15h	15-16h	16-17h	Après
5	270	418	597	425	94	115	285	352	225	53

	6èmes	5èmes	4èmes	3èmes	2ndes	1ères	Terms
Nbre passages	480	348	278	282	359	380	245
Taux / nombre total de passages	20,24 %	14,67 %	11,72 %	11,89 %	15,13 %	16,02 %	10,33 %

7,84 % des élèves qui se sont présentés à l'infirmerie ont dû être évacués à leur domicile

### Bilan des punitions - sanctions scolaires

#### Punitions scolaires

	6èmes	5èmes	4èmes	3èmes	2ndes	1ères	Terms	Répartition sexuée Masculin Féminin	
Devoirs sup.	37	21	70	18	40	24	1	147	64
Remarques	21	15	72	15	40	62	76	211	90
Retenues	120	94	95	113	101	84	25	476	150
Exclusions	28	52	58	72	74	135	87	370	136

Sanctions scolairesPunitions scolaires

	6èmes	5èmes	4èmes	3èmes	2ndes	1ères	Terms	Répartition sexuée	
								Masculin	Féminin
Avertissements	28	55	62	74	88	103	113	410	113
Exclusions temporaires	30	54	59	76	76	135	87	378	139
Commissions éducatives			5		1				1
Conseil de discipline	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Au registre des punitions scolaires et des sanctions scolaires, nous constatons une chute réelle en comparaison avec l'année 2018-19. Mais ces chiffres sont à relativiser puisque la période de confinement ne permet pas un comparatif exact avec les années antérieures.

M. charton assume depuis plusieurs années la **fonction de PRIO** (Personnel Ressources en Orientation) au sein de l'établissement. A partir de janvier 2020, Mme Coudon a été embauchée en tant que Documentaliste avec également 5 h pour assurer une mission d'aide à l'orientation. Au-delà du travail régulier d'accompagnement des élèves (rencontre des familles, aide à la formalisation des dossiers des Terminales sur parcoursup notamment), cette année le travail s'est orienté autour de la réforme du lycée : des séances particulières ont été dédiées aux élèves de 1ères et un travail de préparation a été développé avec les Professeurs Principaux des classes de 2nde. Le dispositif des cafés d'orientation a également continué avec succès, et s'est poursuivi en visioconférences pendant la période de confinement.

### **L'apprentissage à la vie démocratique**

Comme chaque année, Mme Mghinia a mis en place une action de formation des délégués de classe à destination des élèves de collège. Tous les délégués de classes, nouveaux dans la fonction, ont pu en bénéficier en début d'année scolaire.

L'année 2019-20 a été marquée par la mise en place d'un Conseil de vie Collégienne autonome (l'année passée il était intégré au CVL). On peut souligner ses débuts prometteurs, où les échanges furent fructueux avec malheureusement un projet ambitieux qui n'a pas pu se dérouler avec succès en raison du confinement : le carnaval de la cité scolaire.

Le CVL a conservé son dynamisme, en jouant son rôle de conseil et de proposition. Une présence active aux séances du CE, du CESC, une mobilisation toute particulière de la plupart de ses membres à des journées de sensibilisation autour de la prévention SIDA, la vente de roses dont les profits ont été donnés à une association caritative, l'animation de la journée du cross au sein de l'établissement. Les membres du CVL avaient également l'ambition de monter leur propre Year Book spécial "*promotion terminales*" qui devait retracer leur vie au sein de la cité scolaire depuis leur entrée en classes de primaire. Malheureusement, ce projet n'a pas pu lui aussi, se concrétiser en raison des conditions sanitaires de cette fin d'année.

Les lycéens ont su également développer des actions plus festives, organisant leurs bals lycéens de manière autonome.

Enfin, plusieurs conseils de délégués élèves au niveau du lycée se sont tenus pendant la période de confinement. On a constaté très rapidement que dans cette période délicate, les délégués occupaient un rôle important auprès de leurs camarades. Ils ont su prendre une place de relai entre les équipes pédagogiques et leurs camarades de classe, relai occupé grâce à leur maîtrise des réseaux sociaux et un sens des responsabilités qui se sont révélés très forts pendant cette période. Nous pouvons les en remercier.

### **Des actions éducatives spécifiques**

On peut estimer à une petite centaine le nombre d'élèves (essentiellement des collégiens) qui déjeunent au lycée le midi, soit en raison d'activités sportives (A.S.), d'activités scolaires (cours optionnels pendant la pause méridienne) ou pour des raisons familiales. Le service de demi-pension inauguré en octobre 2019, s'est installé dans cette seconde année dans « une routine ». Toutefois, peu de collégiens sont concernés par ce service et le snack demeure l'alternative privilégiée par les élèves.

Ce temps consacré principalement au repas des demi-pensionnaires est important notamment en termes d'organisation. Le déplacement jusqu'à la restauration (site derrière le bâtiment S) s'effectue en autonomie.

Un effort conséquent a été fourni par l'équipe vie scolaire quant au respect et à la propreté de l'espace cafétéria. Chaque élève est tenu de nettoyer sa table et bien qu'il faille souvent le rappeler à certains élèves, cet espace demeure relativement propre.

Concernant l'animation éducative pendant cette pause méridienne, le peu de personnels disponibles n'a pas permis de réaliser un travail très abouti. Néanmoins, on note la participation d'un très grand nombre d'entre eux aux activités de l'Association sportive, de quelques élèves à l'élaboration d'un club d'échec (environ une quinzaine d'élèves), une présence assidue d'une dizaine d'élèves au club journal et un grand nombre d'entre eux profitent de l'ouverture de la médiathèque de 12h à 14h.

Il est à regretter une certaine « *disparition* » des clubs qui fonctionnaient les années passées au sein du foyer socio-éducatif. Il apparaît donc indispensable de relancer certains clubs (robotique, jeux de société, club jardin ou autres) pour l'an prochain avec l'embauche de personnels supplémentaires sur ces temps de pause méridienne.

Il est à noter que le club ONU a évolué cette année et s'articule dorénavant autour de la spécialité "*Humanité, Littérature et Philosophie*". M. Charton a monté avec l'appui de Mme Lesouple, l'enseignante de français de cette spécialité, un séjour pédagogique à Athènes. Ces 12 élèves de la spécialité HLP ont travaillé sur les fondements de la démocratie tout en profitant des intérêts multiples d'une présence à un Modélisation des Nations Unies en anglais. Un second projet pédagogique à Genève a permis à un petit groupe d'élèves de Terminales de participer au FerMun, simulation des Nations Unies organisée en 3 langues et accueillant plus de 650 élèves.

La réflexion autour des espaces de vie au sein de l'établissement demeure un sujet constant, notamment en cette période de reconstruction. L'espace lycéen mis en place l'année passée au sein de la Vie scolaire recueille toujours autant de succès, les 2 frigos/lecture déposés près des lieux de passage des élèves constituent des exemples à développer. Ainsi, des projets d'aménagements autour de la cafétéria, de l'ancien garage à vélo (derrière le CDI) doivent s'inscrire dans une logique d'aménagement général. Ce travail devrait constituer l'un des axes de réflexion du CVC et CVL l'an prochain.

## **Conclusion : le confinement, une expérience inédite avec de nouvelles règles de vie à redéfinir**

Cette année a permis de nous réinterroger sur nos fonctionnements et règles de vie. Notre vigilance sur les conditions d'utilisation du téléphone portable doit être poursuivie car les élèves semblent retrouvés des temps de parole et de jeux qui étaient en partie "disparus" dans l'isolement autour de l'utilisation de leur portable. C'est aussi un motif supplémentaire pour repenser les lieux et les activités proposées pendant les temps de vie scolaire.

L'équipement d'un système informatique aux accès du lycée apportera une meilleure sécurité et permettra aux AED d'être plus disponibles, leur retirant ce contrôle fastidieux des autorisations de sortie des collégiens.

Le projet de tutorat doit être reconduit et sans doute encore amélioré en proposant de nouveaux créneaux horaires et en améliorant notre travail de suivi auprès des élèves en difficulté. Il est indéniable, que ce dispositif pourrait constituer une remédiation proposée en direction des élèves ayant eu le plus de difficultés à suivre pendant cette période de confinement.

Enfin et surtout, depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire exceptionnelle nous a obligé à nous adapter, à repenser la fonction fondamentale du service de Vie Scolaire : l'ACCUEIL. Un suivi individuel a été pensé, chaque AED et les 2 CPE ont assuré l'accompagnement des élèves aux nouvelles conditions du travail à distance.

Nous avons su réagir et nous adapter sur ce troisième trimestre, mais nous devons dès maintenant imaginer les nouvelles formes, les priorités, les règles de vie qui vont s'imposer à nous dès la rentrée de septembre 2020.

### **III.2) Volet culturel et citoyen du projet d'établissement (voir parcours)**

#### **1. Le volet citoyenneté et santé**

→ Les axes de travail :

- L'organisation de la vie au lycée et au collège
- Favoriser des attitudes de responsabilité individuelle et collective
- Favoriser l'échange sur le sujet de la sexualité et prévenir les comportements à risques
- Prévention et comportement à risque sur la route

→ Les actions (voir parcours)

→ Évaluations : bilan positif sur toutes les actions - renforcement des partenariats- Co-enseignement- expérimentations pédagogiques

→ Perspectives : élections des éco-délégués - augmente les actions du CESC avec le primaire- maintien et respect de certaines mesures d'hygiène (Covid 19) - enrichir les actions sur l'alimentation - augmenter le nombre d'élèves secouristes volontaires - service civique développement durable

## 2. Le volet culturel

- Les axes de travail :
  - Construire et approfondir une culture artistique
  - Découvrir l'exigence d'un travail collectif abouti via des stages pratiques
  - S'exprimer en utilisant la langue française à travers la mise en voix
- Les actions (voir parcours)
- Évaluations : bilan positif sur toutes les actions - renforcement des partenariats- Co-enseignement- expérimentations pédagogiques
- Perspectives : ouvrir le parcours sur le cinéma et l'image

### Bilan d'activités du CDI

2019-2020

Le présent bilan prend appui sur les trois axes de la Circulaire de mission des professeurs documentalistes du 28 mars 2017 : culture de l'information et des médias ; organisation et mise à disposition des ressources documentaires ; contribution à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel.

#### I. Accueil et gestion du fonds

Le CDI a connu une refonte quasi complète de son personnel constitué de :

- Mouna Aquachar, aide documentaliste (39 h) : prise de fonction en septembre 2019 et formation,
- Anne-Catherine Bulteau, professeur documentaliste (30 h) : prise de fonction à temps plein,
- Rachida Chorfi, professeur documentaliste particulièrement en charge du fonds arabophone (3 h),
- Florence Coudon, professeur documentaliste (11 h) et PRIO : prise de fonction en janvier 2020 et formation.

Le CDI propose aux élèves :

- Une grande salle de lecture,
- Une salle annexe consacrée aux travaux de groupe en autonomie, particulièrement investie par les lycéens,
- 15 postes informatiques,
- 2 postes consacrés à la consultation audio et vidéo.

Le lieu a été réaménagé pour créer un espace Orientation (bureau, accueil, ressources).

Le jardin de lecture a été réhabilité et agrandi. C'est aujourd'hui un très bel espace resté inaccessible jusqu'au confinement.

L'amplitude horaire du CDI est de 44 heures.

Nous accueillons environ 90 collégiens par jour sur les heures de cours ; à ces élèves s'ajoutent les élèves sur la pause méridienne, nombreux, et les lycéens qui ont un peu plus investi le lieu cette année.

L'organisation de l'espace permet difficilement l'accueil d'un large public en même temps que les séances.

### Statistiques de prêts

4808 prêts.

Nombre d'emprunteurs ayant emprunté : 626, soit environ 53%.

Répartition des prêts par niveau d'emprunteurs ayant empruntés :

Terminale	1ère	2nde	3ème	4ème	5ème	6ème	Total
39	53	71	103	103	116	141	626

→ Les indicateurs restent difficilement interprétables du fait de la fermeture du CDI à la mi-mars en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, nous pouvons conclure que l'absence de jardin de lecture ainsi que la fermeture du CDI sur la période qui précède les examens ont réduit le nombre de prêts et d'emprunteurs ayant emprunté. Par ailleurs, la stabilité du nombre de prêts par rapport à l'an passé (4748 sur l'année 2018-2019 ; 5527 sur l'année 2017-2018) s'explique notamment par le choix de conduire les prix littéraires en collaboration avec une classe et son enseignant et non plus sur la base du simple volontariat et par les diverses actions de promotion de la lecture mises en place.

Le CDI vit, connaît une fréquentation honorable, mais qui ne concerne qu'une part trop faible de la population scolaire. L'accueil d'un plus large public, aujourd'hui non acquis, constituera un des objectifs de l'an prochain.

### Politique d'acquisition

Une veille est opérée par abonnements à des newsletters et listes de diffusion professionnelles.

Les élèves font des suggestions notamment à l'aide d'un formulaire électronique sur ESI doc.

Les enseignants sont sollicités avant chaque commande.

Une à deux fois par an un fournisseur soumet un office qui permet d'impliquer des élèves et les

enseignants dans le choix des acquisitions.

Une attention particulière a été portée cette année à :

- La littérature jeunesse,
- Les arts en vue de l'ouverture éventuelle de l'option arts,
- Les ouvrages parascolaires liés à la réforme du lycée,
- Le fonds arabophone en visant des livres jeunesse à l'aspect attrayant
- L'orientation : renouvellement de l'abonnement au kiosque ONISEP Lycée en janvier (accès numérique à tous via Pronote, format imprimé également).

-  
Le fonds est constitué de 17969 documents. Cette année, 6098 nouvelles notices ont été saisies.

### Mise en valeur du fonds

- Des sélections thématiques en fonction de l'actualité. Par exemple : le LVH se met au vert, Semaine de sensibilisation au SIDA, la condition féminine, journée de la langue arabe, littérature fantastique...
- Présentation physique de sélections aux classes pour le choix d'une lecture cursive (Dire l'amour, le conte, l'aventure, regard critique sur la société contemporaine, les libertés ...)
- Des paniers virtuels constitués sur ESI doc à la demande des enseignants,
- Lettre d'information à destination des personnels,
- Mailing ciblé sur les nouveautés pour les élèves,
- CDI nomade : visite des classes de 6ème à la veille des vacances avec un panier de livres. *Expérience très positive menée une seule fois et à renouveler.*

→ *Le service du CDI semble satisfaire les usagers. Néanmoins, pour développer le nombre d'emprunteurs, on peut envisager une communication plus développée sur les ressources et de nouvelles collaborations.*

## II. Culture de l'information et des médias

- Initiation des élèves de 6ème : s'approprier son nouvel espace informationnel. Accueil en ½ groupe à raison de 4h pour l'élève (Les ressources et leur organisation, fonctionnalités du portail ESI doc).  
→ *Activité rendue difficile par l'absence de créneaux dédiés. L'organisation gagnera à être formalisée.*
- Encadrement et formation à la recherche documentaire en appui des enseignants : de la 5ème à la 1ère en français, histoire-géographie, latin, EMC, HGGSP. (Document de collecte, identification de la source, moteur de recherche, mots-clés, typologie des sites, évaluation de l'information, rédaction d'une biblio-sitographie, licences et droits d'usage...).
- La Semaine de la Presse et des Médias s'est déroulée "À la maison" dans le cadre de la continuité pédagogique : toutes les classes de 4ème ont suivi un module "S'informer en ligne"

visant à acquérir réflexes et outils pour mieux évaluer l'information. Plusieurs des classes ont pu bénéficier de l'intervention de **Jérémy Beaubet**, journaliste et chargé de communication au lycée. Des classes de 2nde et 1ère ont mené des activités sur la Censure et l'Internet.

- Sciences et médias : Séances réalisées dans le cadre de la continuité pédagogique à destination de groupes d'élèves de 2nde pour analyser le traitement médiatique de l'information scientifique et appréhender la différence entre le temps médiatique et le temps scientifique. Avec l'intervention de **Jérémy Beaubet**.

### III. Projets s'inscrivant à la fois dans la culture de l'information et l'ouverture culturelle

- #Eldorado 2nde : lire, écrire, publier à l'âge du numérique en collaboration avec une classe de 3ème de Majorelle et une classe de 2nde et leurs professeures de français Mme Jaffrenou et Mme Traisnel.

Participation aux ateliers de réécriture du roman *Eldorado* de Laurent Gaudé sur Instagram.

Séances consacrées à l'identité numérique : "Je me trace sur le Web" (comprendre l'identité numérique et gérer sa présence numérique).

Préparation et accompagnement des élèves à la visite de l'exposition *New Waves* consacrée à Mohamed Melehi au Macaal fin novembre 2019.

Interventions auprès de la classe de 3ème au collège Majorelle.

- Réalisation de booktubes avec les élèves de CM2 accueillis en ½ groupe à raison de 6h pour l'élève. Objectifs : exprimer une opinion justifiée et précise sur un livre ; développer un propos oral construit et fluide ; publier sur le Web : "gratuité" d'Internet et protection des données.
- Réalisation d'une affiche de sensibilisation sur la pollution numérique en EMC avec deux classes de 2nde encadrées par Mme Trampi. Visite de l'exposition "Planet for Tomorrow". Recherche documentaire (évaluation de l'information et méthodologie de la recherche). Intervention d'**Aristide N'dah**, enseignant à l'ESAV.
- Réalisation d'une carte interactive "Sur les traces d'Ulysse : L'Odyssée et la culture grecque" en 6ème avec Mme Amaloud.  
Chercher une information pertinente (les clés du document, utilisation du moteur de recherche d'ESI doc, document de collecte et exploitation du document) ; enregistrer une lecture à voix haute d'un extrait de *L'Odyssée* ; collaborer ; publier sur le Web, être auteur.

→ *Des séances variées et construites en collaboration avec les enseignants ont permis de ne pas limiter la culture de l'information à la recherche documentaire mais d'engager les élèves dans une réflexion sur l'information et leurs pratiques informationnelles. Un Parcours d'Education aux Médias et à l'Information établissant une progressivité des compétences permettra de s'assurer que tous les élèves sont touchés. La question de la disponibilité du CDI et de son personnel reste cependant problématique dans un tel projet.*

#### IV. Contribution à l'ouverture culturelle

##### a. Promotion de la lecture

- Sélections thématiques donnant lieu à des restitutions diverses : avis des lecteurs (5ème), un atelier philo conduit en collaboration avec Mme Hassani (4ème), la création de booktubes (4ème et 3ème), un speedbooking (6ème).

- Promotion de la littérature arabe : l'enrichissement du fonds arabophone a permis de développer de nouvelles actions comme la réalisation de booktubes en langue arabe en 6ème et CM1.

##### - 5 Prix littéraires

Proposés sur la base du volontariat (Prix Mangawa, Prix des Incorruptibles 6ème, Prix des Incorruptibles 3ème)

Ou conduits en collaboration avec une classe et l'enseignant de français : Prix Jacaranda en 4ème avec Mme Briand (Prix local organisé par les documentalistes du réseau des établissements français du Maroc). Malgré la crise sanitaire, les élèves ont pu échanger en visioconférence avec **Christopher Bouix**, lauréat, au mois de juin 2020. Prix de l'Arganier en 2nde avec Mme Briand (Prix local initié par les enseignants de français et les documentalistes du lycée Descartes de Rabat).

- Encres Noires : des lectures pour jouer à se faire peur : exposition, sélection thématique sur la littérature fantastique. Lectures offertes par des enseignants et le professeur documentaliste, des élèves, dans les 4 langues représentées au lycée et mises en scène dans la salle annexe décorée selon le thème.

- Participation d'élèves volontaires de 2nde et 1ère à un Facebook live avec Leïla Slimani en juin 2020.

- Programme d'Entraînement à la Lecture Savante (ELSA) : 8 élèves de 6ème et 2 de 3ème identifiés par leurs enseignants ont bénéficié du programme de remédiation, encadrés par les professeurs documentalistes à raison d'une heure par semaine. *Bilan incertain du fait de la crise sanitaire. Nous avons toutefois constaté un meilleur rapport à l'erreur dans les apprentissages au fil des séances chez les ¾ des élèves et également un sentiment de "réconciliation" avec l'école.*

##### b. Actions et projets

- Atelier d'écriture de contes en langue arabe en 4ème.

- Atelier d'écriture poétique en arabe en 5ème et CM1 dans le cadre de la Journée de la langue arabe. Les élèves ont bénéficié de l'intervention de deux poètes : **Ahmed El Luizi** et **Youssef Gharnit**.

- Marrakech : Regards croisés sur les paysages. Projet interdisciplinaire et multilingue destiné à

promouvoir le patrimoine, la langue arabe et la filière OIB avec une classe de 1ère (histoire-géographie, français, arabe)

Visite de la Maison de la Photographie. Accès aux archives et sélection des supports de travail.

Rencontre menée en arabe avec **Ahmed El Luizi** et **Mohamed Ait Lâamim**, auteurs de l'ouvrage collaboratif *Marrakech : lieux évanescents*.

- Au Musée ! Organisation de visites et rencontres avec les artistes ou des médiateurs culturels dans les musées ou galeries de la ville, en collaboration avec Mme Bchir et Mme Essabih-Eddafali.  
(Fondation Belkahia: exposition permanente et exposition temporaire sur Hassan Hajjaj; "Ressala" de **Mohamed Arejda** au Comptoir des Mines en présence de l'artiste). 10 à 15 élèves hors temps scolaire.
- Visite de l'exposition "Ressala" de **Mohamed Arejda** au Comptoir des Mines en présence de l'artiste pour la classe de 2nde qui participe au Prix de l'Arganier (interrogation sur l'identité en résonance avec la sélection du Prix). Préparation de la visite, organisation, accompagnement.

### c. Animations

- Expositions : Planet for Tomorrow, littérature fantastique, travaux d'élèves.
- Ateliers de création d'affiches dans le cadre de la Semaine "Le LVH se met au vert" et dans le cadre de la Semaine de sensibilisation au SIDA. Ateliers encadrés par Aristide N'dah, enseignant à l'ESAV.
- Projections dans la salle annexe : Courts métrages "3000 scénarios contre un virus" et documentaires sur le SIDA ; My French Film Festival.
- Potlatch : échange surprise de livres entre membres du personnel.
- Les Questions C\*\*: sélection de questions insolites dont les réponses se trouvent dans des ouvrages du CDI.
- Prix Mangawa Dessin
- Récréations numériques : accès à une sélection de jeux sérieux sur la pause méridienne les mardi et vendredi.

→ Les actions proposées sur la pause méridienne n'ont pas rencontré leur public, particulièrement les projections. Elles concernaient plus spécifiquement un public lycéen qui ne reste que rarement déjeuner au lycée. En revanche, les récréations numériques sont prises d'assaut par les 6èmes.

## VI. Vie du réseau

- Mutualisation du dépouillement des revues *Zamane* et *Telquel*.
- Participation au comité de lecture des deux prix littéraires locaux.
- Réunions hebdomadaires dès le début du confinement, avec l'ensemble des documentalistes du Maroc (AEFE, MLF-OSUI, établissements conventionnés).

## VII. Le CDI pendant le confinement

Concernant la **gestion du fonds**, nous avons pu :

- Nous mettre à jour dans les travaux de saisie documentaire et d'équipement des ouvrages,
- Mettre à jour le portail ESI doc,
- Procéder au nettoyage de la base documentaire.

Les **actions pédagogiques** se sont poursuivies autant que possible dans le cadre de la continuité pédagogique (séances consacrées à la culture de l'information et des médias, animation des prix littéraires essentiellement).

La **mission culturelle** a pris la forme de la création et l'animation d'un rallye-lecture rassemblant 4 classes de CM2 et 2 classes de 6ème. Le rallye s'est organisé à partir des récits offerts par les éditions Gallimard pendant le confinement dans la collection La Biblimobile. Par ailleurs, chaque fin de semaine, le CDI a adressé des propositions culturelles à l'ensemble de la communauté scolaire.

Enfin, ce temps hors-établissement a été mis à profit pour suivre des **formations professionnelles** (Réseau Canopé, CLEMI).

## Perspectives pour l'année 2020-2021

Les actions conduites cette année s'équilibrent assez bien sur les trois axes de la Circulaire de mission. Les collaborations ont été nombreuses et un nombre conséquent de classes a été accueilli au CDI (8 heures par semaine en moyenne). Mais ces collaborations se concentrent essentiellement sur le français et l'histoire-géographie.

Les actions conduites en faveur de la lecture en arabe ont permis de faire revivre le fonds.

Le nombre d'emprunteurs reste modeste. Il s'agira d'aller chercher les non-lecteurs par de nouvelles actions de promotion de la lecture et l'organisation de prix littéraires en partenariat avec les enseignants.

L'équipe a pris ses marques et cela permet d'espérer l'an prochain une organisation plus efficace et partant, plus sereine.

Pour faire suite à ce bilan, nous envisageons pour l'année qui vient de :

- Développer la lecture des élèves et la fréquentation du livre, notamment en mettant en place le dispositif "Silence, on lit !", en participant à la Nuit de la lecture, en organisant un passage systématique au CDI des classes de 6ème et 5ème sur le modèle de ce qui se fait en Primaire...
- Améliorer la fréquentation du CDI par les élèves et en particulier les lycéens.
- Poursuivre l'action engagée en faveur de la promotion de la langue arabe (projets de lecture et d'écriture, enrichissement du fonds)
- Développer l'espace Orientation : désherbage et acquisition de nouvelles ressources, poursuite de l'aménagement, restructuration et actualisation de la rubrique Orientation du portail ESI doc à destination des élèves et de l'équipe éducative
- Concevoir et planifier des séances d'information sur les ressources physiques et numériques disponibles en orientation (décryptage des ressources ONISEP notamment)
- Planifier une progressivité des compétences en EMI.

## Bilan provisoire - Orientation post bac 2020

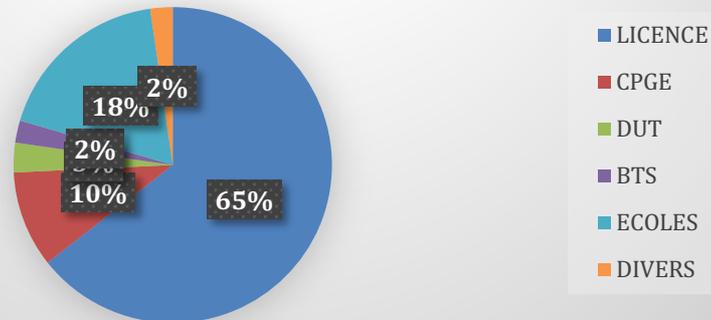
### I. Données Parcoursup 2020 – Situation au 18 juin 2020

#### BILAN AU 15 JUIN 2020

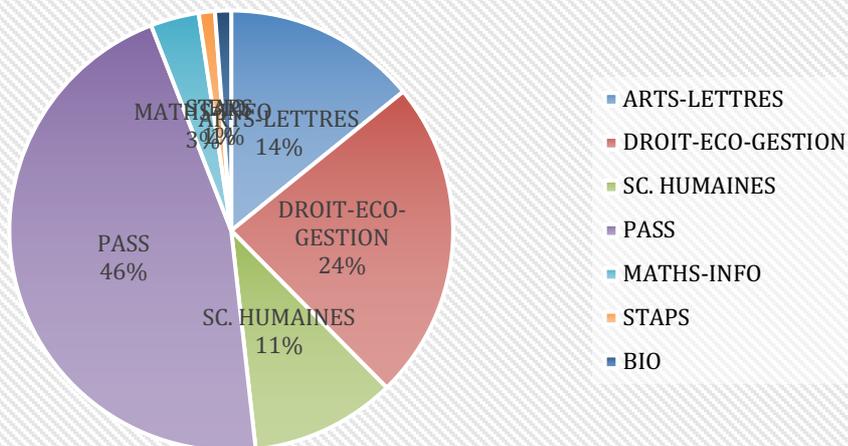
Au 15 juin 2020	Général	%	Série ES	%	Série L	%	Série S	%	STMG	%
<b>Base de calcul</b>										
Effectif du vivier	181		51		7		94		29	
Nombre d'inscrits sur Parcoursup	176	97,2%	48	94,1%	6	85,7%	93	98,9%	29	100,0%
Nombre élèves ayant formulé des vœux	172	95,0%	46	90,2%	6	85,7%	91	96,8%	29	100,0%
Nombre d'élèves n'ayant pas formulé de vœux	4	2,2%	2	3,9%		0,0%	2	2,1%		0,0%
<b>Suivi des vœux</b>										
Élèves ayant confirmé au moins un vœu de L1	154	89,5%	45	97,8%	5	83,3%	85	93,4%	19	65,5%
Élèves ayant confirmé au moins un vœu de BTS	32	18,6%	5	10,9%	3	50,0%	4	4,4%	20	69,0%
Élèves ayant confirmé au moins un vœu de DUT	56	32,6%	17	37,0%		0,0%	16	17,6%	23	79,3%
Éèves ayant confirmé au moins un vœu de CPGE	53	30,8%	9	19,6%	1	16,7%	37	40,7%	6	20,7%
Éèves ayant confirmé au moins un vœu autre	81	47,1%	18	39,1%	3	50,0%	48	52,7%	12	41,4%
<b>Suivi des admissions</b>										
Élèves ayant accepté une proposition	131	76,2%	38	82,6%	3	50,0%	78	85,7%	12	41,4%
Élèves ayant démissionné de la procédure	6	3,5%	2	4,3%	1	16,7%	0	0,0%	3	10,3%
Élèves n'ayant aucune proposition	24	14,0%	2	4,3%	2	33,3%	11	12,1%	9	31,0%
Élèves ayant accepté un vœu de L1	85	64,9%	27	71,1%	3	100,0%	52	66,7%	3	25,0%
Élèves ayant accepté un vœu de BTS	3	2,3%	0	0,0%		0,0%	1	1,3%	2	16,7%
Élèves ayant accepté un vœu de DUT	4	3,1%	1	2,6%		0,0%	0	0,0%	3	25,0%
Élèves ayant accepté un vœu de CPGE	13	9,9%	2	5,3%		0,0%	10	12,8%	1	8,3%
Élèves ayant accepté un vœu autre	26	19,8%	7	18,4%		0,0%	16	20,5%	3	25,0%

LICENCE	85
CPGE	13
DUT	4
BTS	3
ECOLES	24
DIVERS	3
	132

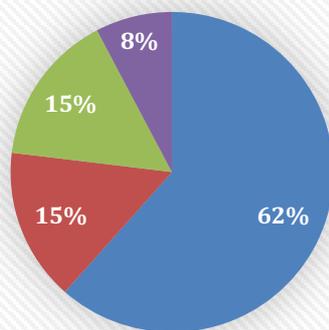
## ORIENTATIONS PARCOURSUP - 15 JUN 2020



## PARCOURSUP 2020 - RÉPARTITION DES L1

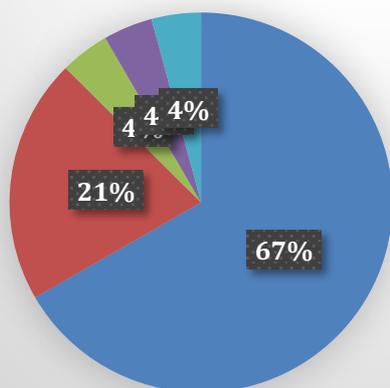


## PARCOURSUP 2020 - RÉPARTITION CPGE



■ CPGE EC-D1 ■ CPGE MPSI ■ CPGE PCSI ■ CPGE BCPST

## PARCOURSUP 2020 - RÉPARTITION ECOLES



■ COMMERCE-MANAGEMENT  
 ■ INGENIEURS  
 ■ ARCHITECTURE  
 ■ SCIENCES PO.  
 ■ HOTELLERIE-RESTAURATION

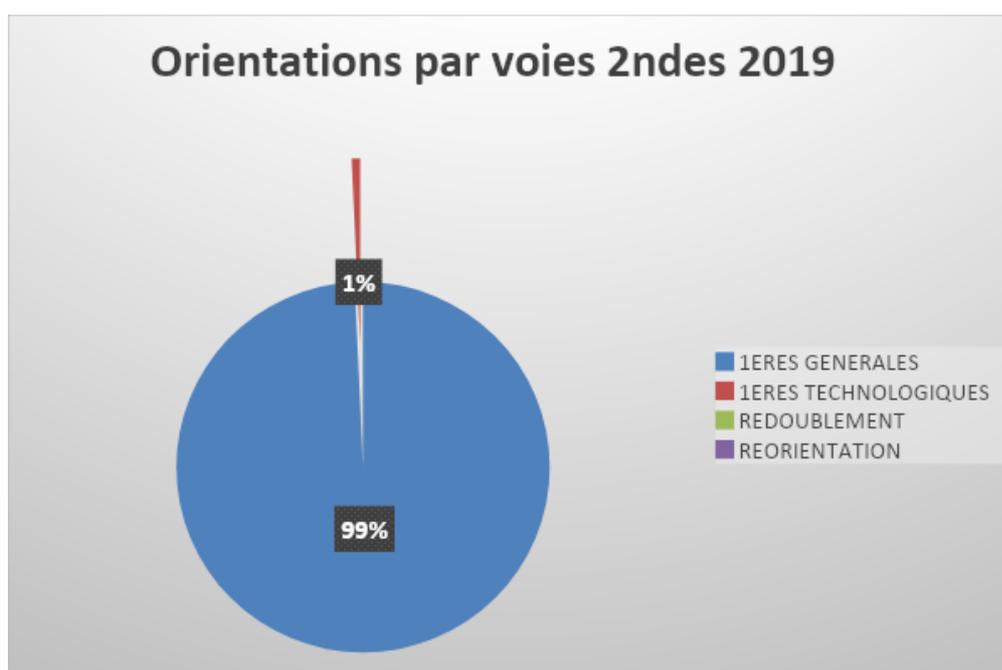
### IV) PERFORMANCE : ORIENTATION, EXAMENS...

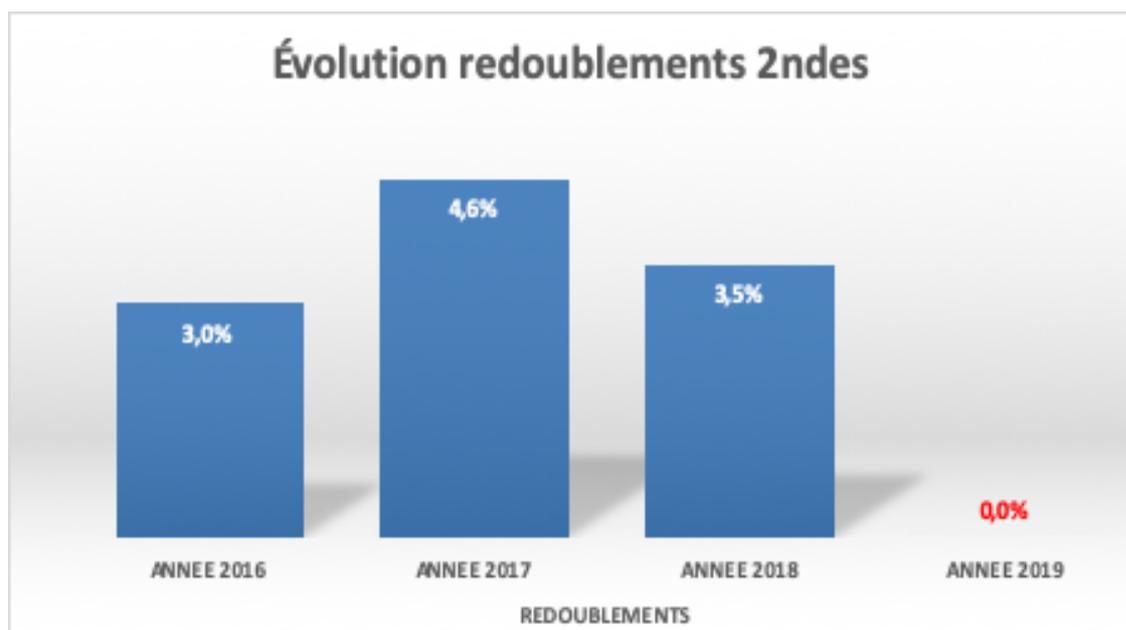
#### 1) Orientation 3ème et 2nde :

Indicateurs	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Redoublement en 3e au LVH	3	1	4	4
Passage en 2 GT en	10	8	4	5

France				
Passage en voie pro en France	1	3	4	0
Passage en 2GT au LVH			121	142
Passage en 1ère générale au LVH				152

2 propositions de redoublement ou de réorientation avant entretiens





2) Résultats bac 2020 et évolutions

3) Résultats épreuves anticipées 2020

4) Résultats brevet des collèges 2020

## AXE 1 : INSTAURER UNE CULTURE COMMUNE D'ÉTABLISSEMENT ET MAXIMISER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

### Axe 1 : Instaurer une culture commune d'établissement et maximiser le bien-être de tous

Constats (points + et -)	Objectifs	Actions	Modalités	Besoins	Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Des espaces en pleine mutation (CDI, jardin.)</li> <li>+Espaces extérieurs propres</li> <li>+Partage d'infrastructures sportives sur la cité scolaire</li> <li>+Échange de pratiques scientifiques CM2-6ème</li> <li>- Les déplacements dans l'établissement</li> <li>- Une cour de récréation accidentée</li> <li>- Peu d'espace vert</li> <li>- Espace récréatif CM dangereux</li> <li>- Gestion des collégiens sur le temps de cantine (incivilités)</li> </ul>	<p><b>Restructurer l'établissement en adéquation avec le projet éducatif et pédagogique</b></p>	<p><b>Accompagner</b> la communauté scolaire dans la 2eme phase du projet immobilier</p> <p>Créer et identifier de <b>nouveaux espaces de travail</b></p> <p>Développer les <b>espaces récréatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Présentation détaillée du projet à toute la communauté éducative et prise en compte des propositions éventuelles</li> <li>→ Communication avec les parents</li> <li>→ Prévenir les nuisances liées au chantier</li> <li>→ Un nouveau bat C pour le cycle 3</li> <li>→ Nouveaux espaces de travail collaboratif en vie scolaire et au CDI</li> <li>→ Une nouvelle salle temporaire pour l'atelier théâtre</li> <li>→ Salles collaboratives à destination de toute la cité scolaire</li> <li>→ Favoriser l'accès aux salles thématiques du 2d degré par le 1er degré</li> <li>→ Prêt de matériel de sciences inter-degré</li> <li>→ Des espaces de jeux de sociétés</li> <li>→ Création d'une maison des lycéens</li> <li>→ Un espace défini au CDI</li> <li>→ Des espaces pour pratiquer en autonomie du sport en dehors de l'AS (table de tennis de table.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle IFM pour réunion</li> <li>- Modifier les emplois du temps en cas de perturbations liés au chantier</li> <li>- Espace modulaire pour théâtre + maison des lycéens</li> <li>- Réhabilitation des jardins du CDI et vie scolaire</li> <li>- Achat de jeux de société</li> <li>- Atelier/commission des espaces extérieurs 12h-14h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire de satisfaction</li> <li>- Présence des élèves durant les heures libres dans l'établissement</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une cafétéria : nourriture - / file d'attente</li> <li>- Vétusté des salles du bat A et B</li> <li>- Climatisation</li> <li>- Une récréation trop courte</li> <li>- Aménagements des horaires au ramadan</li> <li>- Les casiers</li> <li>- Aucun jeu entre midi et deux malgré une augmentation du nombre d'élèves</li> <li>- Baisse des ateliers entre midi et deux</li> <li>+ Nouveau bat scientifique et C</li> <li>+ Salles pour les classes de 6e</li> <li>+ Espaces sportifs</li> <li>+ Propositions des activités AS</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Améliorer les conditions de vie et de travail</b></p>	<p>Moderniser les salles de classe et espaces communs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Restructuration complète du Bat B à programmer (climatisation, sol, isolation...)</li> <li>→ Restructuration partielle du Bat A à programmer (salle du rez de chaussé + 2e étage)</li> <li>→ Penser de nouveaux espaces de travail type « fab lab » (Bat S) et salle pour les STMG (A16 et A17)</li> <li>→ Casiers dans le Bat C pour les élèves de 6<sup>e</sup> en nombre suffisant et faciles d'accès</li> <li>→ Rendre acteur le CVC et CVL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réutiliser et restaurer des meubles du lycée</li> <li>- Réunion 1 fois par trimestre du CVL + CVC</li> <li>- Réfléchir à l'allègement des sacs et cartables</li> <li>- Jeux de livres à disposition (vers la spécialisation des couloirs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire de satisfaction pour enseignants + élèves</li> </ul>
<p><b>Optimiser</b> les emplois du temps</p>		<p>Développer la communication interne et les échanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Libérer les 6e et 5e à 16h (ne pas dépasser les 6h de cours par jour)</li> <li>→ Rationaliser les entrées-sorties des élèves de la cité scolaire en fonction de la restructuration de l'établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Déconnexion mail : le week-end et en semaine à partir de 20h.</li> <li>→ Éviter les mails, favoriser les temps de travail en présentiel</li> <li>→ Besoin affichage en salle des maîtres (accrochage et tableau blanc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations humaines modifiées</li> </ul>
<p>Adapter la pause méridienne</p>	<p>Garantir la <b>sécurité</b> de l'ensemble des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cafétéria : une offre qualitative à travailler + accueil positif à renforcer</li> <li>→ Activités "ateliers éducatifs, culturels et scientifiques" à renforcer</li> <li>→ Activités sportives AS</li> <li>→ Projet éducatif pause méridienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail avec Proxirest</li> <li>- Communication des ateliers en début d'année avec AS</li> <li>- Fluidifier les files d'attente pour la cafétéria</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilisation des effectifs pour AS</li> <li>- Augmentation des effectifs pour ateliers culturels</li> <li>- Taux satisfaction cafétéria</li> </ul>	
<p>→ Repenser et réécrire le règlement intérieur</p> <p>→ Favoriser les circulations des élèves de</p>	<p>Sept 2020 : carte pour entrées +</p>				

<p>- Parents qui ne sentent pas suffisamment acteurs de l'établissement - Élèves qui ne se sentent pas écoutés - Image faussée sur le niveau de l'établissement</p> <p>+ Une communication renouvelée + Accueil des nouvelles familles + Rencontre parents professeurs</p>	<p><b>Faire évoluer l'image de l'établissement. Donner confiance en l'avenir</b></p>	<p>usagers et responsabiliser chacun</p>	<p>façon autonome dans l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en service le portique de contrôle par carte des entrées du secondaire afin de filtrer l'entrée des collégiens et lycéens.</li> <li>→ PPMS</li> <li>→ Formation 1er secours adultes : 3 sessions par an</li> <li>→ Sécurisation des escaliers centraux des bâtiments A, B, C et Renoir</li> </ul>	<p>sorties lycéens et collégiens HSE pour enseignants formateurs PSC1 Recyclage à envisager</p>	<p>Enquête de satisfaction</p>
	<p>Impliquer davantage les élèves et les parents dans le processus de <b>communication</b> et de <b>décision</b></p>	<p><b>Rassurer</b> et accueillir les familles Les intégrer dans un rôle d'appui et de soutien aux apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rdv avec les associations de parents 1 fois par mois</li> <li>→ Favoriser la participation active des associations dans les instances</li> <li>→ Inviter les parents dans les manifestations éducatives et pédagogiques</li> <li>→ Carnet de correspondance de la maternelle au collège</li> <li>→ Intégrer les associations de parents dans les choix budgétaires et stratégiques</li> </ul>	<p>CEESC Questionnaire pour les conseils de classe Participation aux Cross- oraux de stage Atelier règlement intérieur inter degré</p>	
	<p>Multiplier les actions de communication envers les parents et les positionner dans leur rôle de partenaires de l'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réunions CM2 sur la 6e (importance sur le choix des langues vivantes)</li> <li>→ Réunions sur les grands thèmes de la scolarité</li> <li>→ Accueillir les nouvelles familles en cours d'année</li> </ul>	<p>Avril réunion CM2-6 Réunions sur les réformes</p>	<p>- Redonner du temps aux parents, aux échanges,</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maintenir les rencontres parents profs de la 5e à la seconde</li> <li>→ Les nouveaux conseils de 6e</li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés des nouveaux élèves à s'intégrer au lycée</li> <li>- Une évolution du public faisant apparaître une augmentation de la proportion des CSP défavorisés</li> <li>- Une image parfois négative à l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> <li>- Majeure / LVH en 2nde</li> <li>- Aucun séjour en collège</li> <li>+ Cross et autres activités</li> <li>+ Logo, vêtements LVH</li> <li>+ Un CVL actif</li> <li>+ Création du CVC</li> <li>+ Option théâtre</li> <li>+ Le projet montagne</li> <li>+ Le projet développement durable</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien 1er/2d degré inexistant</li> <li>- Manque d'identité commune à la cité scolaire</li> <li>- Manque communication,</li> </ul>
<p><b>Développer un sentiment d'appartenance à la communauté</b></p>	
<p>Resserer les liens par des séjours d'intégration</p>	<p><b>Développer les relations et les échanges entre tous les personnels de toute la cité scolaire</b></p>
<p>Confirmer le rôle important de l'<b>IAS</b> dans le sentiment d'appartenance</p>	<p>Mise en place d'événements conviviaux réunissant toute la communauté éducative</p>
<p>Espace pour les récompenses</p>	<p>Besoin d'une impulsion plus forte</p> <p>Besoin des enseignants de vivre au sein de la cité scolaire avec leurs enfants (repas du midi)</p>
<p>Stabiliser voire augmenter les licenciés</p>	<p>Augmentation du nombre d'adhérents à l'Amicale</p> <p>Image de l'établissement +</p>
<p>Pour chaque classe de 2nde : prévoir un séjour d'intégration pour créer du lien entre les élèves de LVH et de l'école Majeurelle</p> <p>Séjour d'intégration à la ferme ou à la montagne pour les élèves en décrochage scolaire</p> <p>Des projets transversaux pour toutes les classes de 2nde</p> <p>Intégration en collège</p> <p>Développer l'apprentissage des « soft skills »</p>	<p>Mise en valeur des résultats sportifs</p> <p>Mise en valeur des valeurs communes</p> <p>Former de jeunes éducateurs sportifs : arbitrage, encadrement...</p>
<p>Amicale et ses actions</p> <p>Événements festifs qui réunissent toute la cité scolaire : carnaval</p> <p>Cérémonie du Bac + DNB avec parents et enseignants</p> <p>Vide grenier, "grand jeu", organisation de jeux parles plus grands, ¼ d'heure de lecture ?</p> <p>Kermesse 1er degré ?</p>	<p>Impulser d'autres événements permettant de regrouper l'ensemble du personnel</p> <p>Réactiver le Conseil-école collège</p> <p>Proposer des ateliers partagés sur des thèmes de travail communs</p> <p>Envisager des temps d'échanges de pratiques sur le temps de classe</p> <p>Aménager des espaces de vie agréables</p>

<p>Info interne à l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de professionnels à destination du personnel de l'établissement (visite médicale, psychologue,)</li> </ul> <p>+ Communication : Réseau sociaux</p>		<p><b>Instaurer l'appartenance à un établissement et à son identité</b></p>	<p>pour partager du temps hors temps scolaire (cantine salle des profs)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Espace famille (pour le personnel) ?</li> <li>→ Espace garderie ?</li> <li>→ Mieux accueillir les nouveaux enseignants : visite des locaux, accueil par les pairs et accueil dans le pays</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer à une identité commune : nom de l'établissement</li> <li>→ Valorisation des anciens élèves de l'établissement par la création d'une association</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de produits communs (T-shirt, sweat, gadget, logo, mug...)</li> <li>- Besoins de valeurs communes (devise ?)</li> </ul>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

## AXE 2 : FORMER DES CITOYENS CURIEUX, INFORMÉS ET OUVERTS À LA DIVERSITÉ DU MONDE

### Axe 2 : Former des citoyens curieux, informés et ouverts à la diversité du monde

Constats (points + et -)	Objectifs	Actions	Modalités	Besoins	Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un projet de vie scolaire à construire</li> <li>- Absentéisme des élèves au lycée/ et au 1er degré</li> <li>- Exclusion de cours</li> <li>- Conseils de disciplines encore trop nombreux</li> <li>- Rapports conflictuels</li> <li>- Harcèlement</li> <li>- Banalisation des violences verbales</li> <li>- Banalisation de faits négatifs, injures "amicales",</li> <li>- Gestion des espaces partagés cycle 3</li> <li>- Manque d'empathie entre élèves</li> </ul>	<p><b>Développer l'autonomie de nos élèves dans un environnement serein</b></p>	<p><b>Anticiper les faits graves</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Vigilance de l'équipe des équipes quant aux signaux faibles de souffrance ou de violence</li> <li>→ Échelle de punition et de sanctions du règlement intérieur (à refaire pour toute la cité scolaire)</li> <li>→ Promotion du dialogue, des échanges et de l'écoute entre les différents acteurs : enseignants - vie de classe - rencontres parents profs etc.</li> <li>→ Équipe de suivi : multiplicité des regards sur des situations scolaires compliquées</li> <li>→ Usage des réseaux sociaux par des personnalités extérieures à l'établissement (juriste,)</li> <li>→ Café des parents, animations, conférences à destination des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion des équipes de suivi 1 fois par semaine</li> <li>- Entretien PP + Famille + Direction</li> <li>- Carnet de correspondance à remettre</li> <li>- Vie de classe pour ateliers éducatifs</li> <li>- Besoin de mettre en place un espace de discussion cycle 3/ vie scolaire/ direction pour réflexion gestion du temps du midi</li> <li>- Renforcer les liens avec les parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des violences et la pérenniser</li> <li>- Appliquer la progressivité des punitions et sanctions</li> <li>- Améliorer le sentiment de sécurité physique, morale ou affective</li> <li>- Améliorer le vivre ensemble et la gestion des élèves de cycle 3 par tous</li> <li>- Renforcer la confiance des parents à l'égard de l'établissement</li> </ul>
		<p>Lutter contre toute forme de <b>harcèlement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Prise en compte et réponse systématiques des signalements</li> <li>→ Actions de sensibilisation et de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vie de classe pour ateliers éducatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre d'enfants harcelés</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Écoute des différents acteurs des élèves</li> <li>+ Sentiment d'être en sécurité</li> <li>+ Mise en place des messages clairs</li> <li>+ Intervention du chargé de communication en CM2</li> <li>+ Amélioration de l'ambiance de vie scolaire</li> <li>+ Effectifs des divisions de lycée</li> </ul>		<p style="text-align: center;"><b>Favoriser le vivre ensemble</b></p>	<p>sur le collège et le lycée. Actions intégrées dans le cadre des enseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Actions théâtre forum avec les 4e et 6e</li> <li>→ Utilisation des vies de classe pour la prévention</li> <li>→ Réinstaurer un temps calme (rang) avant d'entrer en classe</li> <li>→ Atelier sur les réseaux sociaux</li> <li>→ Café des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Heures sup</li> <li>- Besoin de travailler le vivre ensemble (politesse,)</li> <li>- Travailler le respect de TOUTS les adultes de la cité scolaire</li> <li>- Demande d'une cellule d'écoute de la part des élèves</li> <li>- Modifier le RI</li> <li>- Heures de vie de classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stopper la banalisation de la violence</li> <li>- Diminution des incivilités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'actions pour les élèves en matière de prévention</li> <li>- Des actions qui ne sont pas toujours intégrées dans les enseignements</li> <li>- Travail sur l'évaluation des actions</li> <li>- Des élèves peu soucieux du bien commun</li> <li>+ Mise en place du parcours santé et citoyen avec</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Développer l'engagement citoyen des élèves et de l'établissement</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Faire vivre les instances représentatives</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuite des formations collège des délégués afin de favoriser l'implication des délégués au conseil de classe</li> <li>→ Un nouveau rôle pour les délégués 6e</li> <li>→ Former les délégués lycée</li> <li>→ Les enjeux annuels du parcours citoyen et santé définis par le CVC-CVL et CESC : répondre aux besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2h de réunion en octobre assurée par CPE</li> <li>- Un parcours citoyen renouvelé chaque année</li> <li>- Inclure le primaire dans le CESC</li> </ul>	
		<p style="text-align: center;"><b>Favoriser les initiatives citoyennes et d'engagement en dehors des instances</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Participation des élèves secouristes au Cross</li> <li>→ Engagements dans les actions solidaires : SIDA.</li> <li>→ Engagement et prise de responsabilités : tutorat des élèves de 2nde avec les 6e et 5E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IMP</li> <li>- Programmation des actions</li> <li>- HSE pour les ateliers</li> <li>- Emplois du temps : dégager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre d'élèves secouristes volontaires pour encadrer des manifestations</li> <li>- Développer</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Équipe partenaires actifs</li> <li>+ Enseignante motivée</li> <li>+ Communication des actions</li> <li>+ CESC + CVL + CVC : force de propositions</li> <li>+ PSC1 + GQS</li> <li>+ Semaine développement durable</li> <li>+ Jardins...</li> <li>+ Formation aux GQS en primaire</li> </ul>		<p>Contribuer à informer les élèves de manière sécurisante dans les domaines de la <b>santé</b> et de la <b>sécurité routière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Actions de prévention dans le cadre du CESC</li> <li>→ Intervention des partenaires, infirmières, CPE</li> <li>→ Modification des emplois du temps pour permettre les interventions facilement</li> <li>→ GQS en classe de 6e</li> <li>→ PSC1 pour les élèves de 2nde</li> <li>→ Financement total des heures des enseignants : PSC1-GQS-actions santé...</li> <li>→ Intégrer les actions santé dans le cadre des heures de vie de classe</li> <li>→ Une journée sécurité routière en 4e en collaboration avec une école marocaine</li> <li>→ Distribution de serviettes hygiéniques</li> </ul>	<p>2h pour tous les seconds</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires</li> <li>- Protection périodique à l'infirmier</li> <li>- Espace de repos pour les élèves (sieste)</li> </ul>	<p>l'entraide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de citoyen capables de porter assistance à des personnes blessées</li> <li>- Pérenniser les actions sur la durée</li> <li>- Taux de réussite aux PSC1-ASSR</li> <li>- Évaluation des actions</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ PEAC thématique mis en place</li> <li>+ Partenariats actifs</li> <li>+ Nombreux projets culturels et scientifiques</li> <li>+ Option théâtre</li> </ul>	<p><b>Former des citoyens curieux informés et ouverts sur le monde</b></p>	<p>Développer la sensibilisation aux sciences à l'art et à la <b>culture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'une équipe de coordination</li> <li>→ Réunion de cette équipe en lien avec le CESC - CVL et CVC</li> <li>→ Journée écologique en novembre</li> <li>→ Jardin pédagogique</li> <li>→ Mise en place d'un service civique dédié au développement durable au service de la cité scolaire</li> <li>→ Un PEAC ouvert sur l'oral et le théâtre</li> <li>→ Mise en place d'un PEAC sur les arts visuels en partenariat avec l'ESAV</li> <li>→ Prise en compte des projets culturels et scientifiques dans l'évaluation du socle au collège.</li> <li>→ Un enseignant référent culturel</li> <li>→ Ouverture d'une SPE dimension artistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Heures sup</li> <li>- IMP</li> <li>- Préparation N-1 des projets</li> <li>- Heures postes</li> <li>- Modification EDT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer les bons réflexes liés à cette démarche chez les usagers et les personnels.</li> <li>- Pérenniser les actions sur la durée</li> <li>- Participation et implication des élèves dans les projets</li> <li>- Maîtrise de la langue écrite et orale</li> <li>- Confiance en soi</li> <li>- Effet sur l'orientation (SPE-Option.)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Atelier arts</li> <li>+ Outils numériques collaboratives</li> <li>+ Actions EMI 6e</li> <li>+ Intervention du chargé de communication en CM2</li> <li>- Aucune salle théâtre</li> <li>- Spé art inexistante</li> <li>- Beaucoup d'actions mais ponctuelles et peu à destination de tous les élèves</li> </ul>		<p>Développer l'éducation aux médias et à l'information pour exercer leur citoyenneté dans une société de l'info et de la communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Formation des enseignants et inscriptions des enseignants dans les formations Instituts Fr</li> <li>→ Développer l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité (3h en cycle 4) + seconde</li> <li>→ Semaine de la culture, Muséecole</li> <li>→ Option</li> <li>→ Action "Au musée !"</li> <li>→ Mise en place d'un PEAC</li> <li>→ Etend'Arts primaire</li> <li>→ Intégrer l'EMI dans les différents parcours et dans les cours</li> <li>→ Mise en place d'un projet documentaire : objectifs-actions- planning des collaborations avec les équipes- partenariats</li> <li>→ Théâtre et improvisation au 1er degré</li> <li>→ Former les élèves aux exposés.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour enseignants : le PEAC doit permettre à tous les personnels de connaître et d'agir au sein de ce Parcours éducatif</li> <li>- Acquisitions liées à l'EMI sur la validation des domaines du socle</li> <li>- Favoriser la collaboration entre le prof doc + équipe éducative et pédagogique</li> </ul>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### AXE 3 : FAVORISER L'AMBITION SCOLAIRE ET DISPENSER UN ENSEIGNEMENT INNOVANT ET PERSONNALISÉ

#### Axe 3 : Favoriser l'ambition scolaire et dispenser un enseignement innovant et personnalisé

Constats (points + et -)	Objectifs	Actions	Modalités	Besoins	Évaluation
+ Mise en place au collège de l'aide aux devoirs + Transmission des infos sur les élèves en difficultés + Réunions parents profs + et conseils de classe 6e + Suivi positif de la vie scolaire et du PP + Double PP en Terminale + Classe à projet EEMCP2 - Communication sur les difficultés des élèves ; que faire de ces infos ? - Parole de l'enseignant souvent dénigrée face à celle des	<b>Accompagner tous les élèves en différenciant et personnalisant les apprentissages</b>	Utiliser l' <b>accompagnement personnalisé</b> au collège pour prendre en compte les besoins de chaque élève	→ Fiéçage de certaines heures d'enseignement en 1/2 groupe ou effectif réduit à cet effet → Augmenter les disciplines dans ce dispositif → Des classes de collège + hétérogène	- Aménagement EDT - Visite EEMCP2 - 1/2 journée de formation	- Développer le travail en groupes - Meilleur compréhension et entrée dans les tâches scolaires - Cibler les difficultés et les besoins des élèves - Éléves font le lien entre ce qui est travaillé en AP et en cours - Résultats aux examens DNB et Bac
		Poursuivre l' <b>expérimentation pédagogique</b> pour prendre en compte les besoins de chaque élève	→ Expérimentation dans le Co-enseignement en français → Expérimentation en HG en 3e → Des usages numériques raisonnés pour favoriser la différenciation et la collaboration → Formation interne sur les pédagogies collaboratives → Favoriser le travail coopératif		
		<b>Favoriser les échanges inter degré</b> pour une meilleure cohérence des parcours	→ Travail sur la progressivité des compétences au cycle 3 et 4 → Projet sciences 6e et CM2 → Pilotage d'une liaison cycle 3 sur 2 nouvelles disciplines	- Collaboration entre profs + vie	- Valoriser le travail des AED
		<b>Accompagner les élèves dans leur</b>	→ Dispositif aide aux devoirs au collège → Ajouter des heures de permanence dans		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- élèves et parents</li> <li>- Aménagement de nouvel plage horaire pour travailler sur le suivi des élèves</li> <li>- Difficultés à voir les parents des élèves en grande difficultés</li> <li>- Formation pour gérer la difficulté des élèves pour entre autres donner réponses adaptées aux parents</li> <li>- Matériel numérique</li> <li>- Formation interne</li> <li>- Classe en collège avec effectif important</li> <li>- Résultats au DNB médiocres</li> </ul>		<p><b>travail personnel en dehors de la classe</b></p>	<p>l'EDT des 6e et 5e pour favoriser la mise en place de l'aide aux devoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Repenser la salle de permanence en affichant les méthodes de travail pour aide aux devoirs</li> <li>→ Dispositif ponctuelle d'aide aux examens en 3e et en 1ere (Français augmentation 1h de cours par semaine)</li> <li>→ Expérimenter le tutorat des élèves de 2nde pour les collégiens</li> </ul>	<p>scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des élèves</li> <li>- Compléter Pronote pour les devoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie dans le travail</li> <li>- Nombre élève à l'aide aux devoirs</li> <li>- Les résultats</li> <li>- Valoriser les compétences de chacun notamment celles des meilleurs élèves</li> <li>- Multiplier les aides apportées aux élèves en difficulté</li> <li>- Développer des valeurs de solidarité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication entre les différents acteurs sur les difficultés de l'élève</li> <li>- Relations compliquées avec les parents</li> <li>- Un nombre élevé d'absences non justifiées</li> <li>- 3 dernières</li> </ul>	<p><b>Prévenir le décrochage scolaire et l'absentéisme au lycée</b></p>	<p>Prévenir le décrochage scolaire au lycée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Repérage et communication des équipes sur les décrocheurs</li> <li>→ Mise en place d'une « cellule de veille » (recenser les élèves et les aider à trouver la meilleure solution),</li> <li>→ Mission particulière : mise en place de tuteurs) suivant individuellement les élèves en grande difficulté scolaire ou en voie de décrochage.</li> <li>→ Mise en place d'ateliers encadrés par les enseignants pour remobiliser les élèves en décrocheurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre les notes au fur et à mesure sur Pronote</li> <li>- Compléter les absences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des absences non justifiées et de complaisances en EPS</li> <li>- Diminution des absences lors des évaluations</li> <li>- Commission éducative</li> <li>- Réduire à 0 le nombre de</li> </ul>

<p>années : 10 élèves en décrochage par an au lycée.</p> <p>- AP disparu au lycée pour remobiliser les élèves</p> <p>- Nombre important des PAP de complaisance. Suivi des enfants avec trouble à revoir</p> <p>- Lourdeur des documents à remplir (PPRE, EE, PAP)</p> <p>- Besoin d'un psychologue scolaire sur la cité scolaire</p> <p>- Manque de formation aux troubles et à la gestion des EBP</p> <p>+ Tutorat</p> <p>+ Disponibilité des enseignants avec les parents</p> <p>+ Suivi des élèves présentant un handicap</p> <p>+ Outils et suivi des élèves en difficultés</p> <p>+ Suivi des EBP</p> <p>+ Passerelles</p>	<p><b>Faire vivre l'inclusion scolaire pour mieux accompagner les élèves à besoin particulier</b></p>	<p>Lutter contre <b>l'absentéisme</b> au lycée</p>	<p>→ Valoriser les réussites</p>	<p>- Formation disciplinaire</p> <p>- Réunion en début d'année sur les PAP-PPS-PAI</p> <p>- Modification du RI</p> <p>- Référent « Handicap » (voir avec le primaire qui a le CAPASH)</p>	<p>- Diminuer le nombre de PAP de complaisance pour les examens</p> <p>- Amélioration des résultats</p> <p>- Estime de soi des élèves</p>
		<p>Proposer des réponses adaptées pour accompagner les <b>élèves à besoin particulier</b></p>	<p>→ Entretiens individuels avec élèves - familles enseignants pour rassurer</p> <p>→ Rattrapage des devoirs</p> <p>→ Commission éducative</p>		

possibles inter niveaux					
<ul style="list-style-type: none"> <li>+95% des élèves orientés en 2nde générale</li> <li>+22% en 1STMG</li> <li>+78% en 1ere générale</li> <li>+Un parcours avenir renforcé et contexte d'un PRIO</li> <li>+Anciens élèves</li> <li>+Stage 3e + oral</li> <li>+60% orientés en Fr</li> </ul>	Construire un parcours <b>personnalisé d'orientation</b>	Renforcer l'orientation vers la France et la mobilité internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Montrer les atouts de l'enseignement supérieur français par des visites en France (voyage des STMG)</li> <li>→ Cafés d'orientation par les anciens élèves pour s'interroger sur les parcours scolaires</li> <li>→ Besoin de formation des PRIO et PP sur le post bac en France</li> <li>→ Conférences " les petites conférences d'Hugo" par les écoles post bac français</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation PRIO</li> <li>- Aménagement d'un espace au CDI</li> <li>- Panneau affichage au CDI</li> <li>- Écran à utiliser</li> <li>- Utilisation des mails</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'élèves suivant des études supérieures en France</li> <li>- Nombre de café d'orientation</li> <li>- Nombre des " petites conférences d'Hugo"</li> <li>- Enseignants en formation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation post bac : peu diversifié</li> <li>- Connaissance des métiers peu développée</li> <li>- Une orientation de certains élèves subie car choisie par les parents</li> <li>- Absence de projet, d'ambition chez certains élèves.</li> <li>- Méconnaissance des filières technologiques</li> </ul>		Favoriser l'acquisition de clés de <b>compréhension du monde professionnel</b> par une connaissance des <b>parcours</b> post-3ème et post Terminale	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Stage en 3e</b> : diversifier les lieux de stages, accompagnement des enseignements</li> <li>→ <b>Forum des métiers</b> sur les 4e,3e et seconde pour découvrir les métiers de demain et artisanat.</li> <li>→ Travailler au collège sur l'égalité fille garçon dans le monde éco.</li> <li>→ Échange entre les anciens élèves et lycéens</li> <li>→ Échange des élèves de lycée et 3e</li> <li>→ Cafés d'orientation par les anciens élèves pour s'interroger sur les parcours scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation PRIO</li> <li>- Programmation à communiquer sur les stages 3e</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des métiers durant le stage</li> <li>- Compétences écrites et orales renforcées</li> <li>- Nombre d'élèves au café</li> </ul>
		Accompagner les élèves lors de la procédure Parcoursup	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagner les élèves de 1ere et Terminale</li> <li>→ Entretiens personnalisés</li> <li>→ Atelier de découverte en 1ere de Parcoursup</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre choisissant la France pour les études supérieures</li> <li>- Dégager du temps pour les entretiens</li> <li>- Augmentation de la</li> </ul>

		Optimiser la transmission d'informations aux élèves et aux familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagnement lors de l'inscription Parcoursup.</li> <li>→ Réunions d'informations pour les parents : Parcoursup-réforme du lycée, post 3e</li> <li>→ Site internet simplifié</li> <li>→ Lettre d'infos par le PRIO</li> <li>→ Créer un espace agréable de réception</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes aux réunions</li> <li>- Connexion sur le site</li> </ul>

AXE 4 : DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ; OUVRIRE L'ÉTABLISSEMENT À L'ENVIRONNEMENT LOCAL ET INTERNATIONAL

Axe 4 : Développer et diversifier l'enseignement des langues vivantes ; Ouvrir l'établissement à l'environnement local et international ;

Constats (points + et -)	Objectifs	Actions	Modalités	Besoins	Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte des langues vivantes restreinte</li> <li>- Revalorisation de langue arabe</li> <li>- Multiplier les certifications TOFL-TOEIC-Cambridge</li> <li>- Manque de valorisation des compétences linguistiques des élèves</li> <li>- Parcours des langues à créer</li> <li>- Baisse du nombre d'élèves en OIB</li> </ul>	<p><b>Développer des</b> parcours linguistiques variés pour nous adapter au mieux à la diversité du monde</p>	<p>Proposer un <b>parcours cohérent</b> et riche en langues vivantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ En 6e : un parcours en section internationale avec 4h en anglais + 4h en Arabe + 2h en histoire</li> <li>→ 6e : un parcours bilingue arabe et anglais</li> <li>→ De la 5e à la 3e : un parcours en section internationale avec 3h en anglais, 4h en arabe et 2h30 en espagnol</li> <li>→ De la 5e à la 3e : un parcours avec 3 langues vivantes arabe + anglais + espagnol</li> <li>→ Lycée : renforcer la section OIB avec LVB en espagnol dès la seconde</li> <li>→ Ouverture d'une nouvelle LVE en 2nde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des enseignants arabe</li> <li>- Travail sur l'évaluation</li> <li>- Réunions d'information avec les parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement enseignant LV</li> <li>- Degré de satisfaction des familles par rapport aux parcours</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>+Actions avec Le Cervantès, certification DELE</li> <li>+Festival des langues</li> </ul>	<p>Revaloriser la <b>langue arabe</b> dans l'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maintenir des conditions de travail optimal pour l'apprentissage de la langue arabe : effectif réduit</li> <li>→ Favoriser des projets interdisciplinaires avec un enseignant arabe de la 6e à la seconde</li> <li>→ Une journée de la langue arabe</li> <li>→ Intégré la culture arabe dans les projets type Muséole, la culture.</li> <li>→ Favoriser les échanges culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des enseignants arabe sur la gestion des classes</li> <li>- Formation de la construction d'une séquence</li> <li>- Formation sur l'enseignement OIB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'élèves en OIB arabe</li> <li>- Nombre de projets interdisciplinaire</li> <li>- Taux de satisfaction en arabe</li> <li>- Élèves en SI en 3e pour le brevet</li> </ul>	

<p>+ Dédoubllement des cours + Efficacif réduit en arabe</p>		<p>Proposer des <b>compléments</b> linguistiques et étoffer l'offre de langues au lycée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ DNL anglais en SVT - HG et autres disciplines en fonction du recrutement</li> <li>→ Ouverture d'une langue dite "discriminante"</li> <li>→ Maintenir et renforcer la LVC espagnol au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement enseignant en HG pour DNL</li> <li>- Recrutement enseignant LV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'acquisition des niveaux de langue des élèves</li> <li>- Temps d'échanges des enseignants autour des nouvelles pratiques pédagogiques</li> </ul>
		<p>Développer les <b>compétences langagières orales et écrites</b> des enlevés tout au long du cycle 4 et terminale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Validation des compétences langagières au niveau du Brevet (nouveau) et du Bac durant les E3C</li> <li>→ Utilisation de la radio : podcast plurilingue</li> <li>→ Activités théâtrales à mettre en place</li> <li>→ Participation aux joutes oratoires de Ambassadeurs en Herbes - simulation ONU à Genève</li> <li>→ Journée des langues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IMP</li> <li>- Formation des enseignants</li> </ul>	
		<p>Développer les certifications en langues vivantes étrangères</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ DÈLE avec Cervantès de Marrakech : 2 sessions par an</li> <li>→ Certification en arabe avec le centre d'examen agréé pour le CIMIA (Certificat International de Maîtrise en Arabe) dispensé par l'institut du monde arabe à Paris. Pour plus d'information : <a href="https://www.imarabe.org/fr/activites/cours-arabe/cima">https://www.imarabe.org/fr/activites/cours-arabe/cima</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement du lycée</li> <li>- Partenaire en Anglais</li> <li>- IMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats aux certifications</li> <li>- Développement des partenariats</li> </ul>
<p>+ Voyages scolaires culturels + Programme ADN-AEFE</p>	<p><b>Ouvrir l'établissement à l'international</b></p>	<p>Diversifier les projets de <b>mobilité</b> des élèves sur l'international</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Projet ADN au lycée en seconde</li> <li>→ Voyages scolaires en France à Paris : voyages culturels avec les SPE et options</li> <li>→ Projet E-Twinning dans toutes les disciplines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personne relais ADN</li> <li>- Projet de voyage à faire N-1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de voyages</li> <li>- Nombre d'élus au projet ADN</li> </ul>
<p>+ Partenaires culturels + Projets développement durable au Maroc + Partenaires</p>	<p><b>Développer des partenariats avec la société civile marocaine</b></p>	<p>Renforcer le <b>partenariat culturel</b> avec les acteurs publics et privés français et marocains</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ IFM : partenaire</li> <li>→ Musées de Marrakech</li> <li>→ Renforcer les partenariats pour développer la culture arabe dans l'établissement</li> </ul>		

marocains dans le domaine de la santé + Projets culturels sur Marrakech  - Aucune action avec les écoles publiques marocaines		Utiliser le <b>territoire  de proximité</b> comme lieu d'étude	→ Projets culturels : regards croisés sur les paysages → Projets Street art : balade dans Marrakech → Trail et projets Montagne pour tous en seconde → Projet développement durable au Maroc	Intervention partenaires Financement livret	
	Développer des <b>partenariats</b> avec Des <b>établissements  scolaires  marocains</b>	→ Projet de partenariat sur la sécurité routière avec un établissement scolaire	Intervention autorités		

## AXE 5 : FORMER, ACCOMPAGNER ET PROFESSIONNALISER LES ÉQUIPES DE L'ÉTABLISSEMENT

### Axe 5 : Former, accompagner et professionnaliser les équipes de l'établissement

Constats (points + et -)	Objectifs	Actions	Modalités	Besoins	Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Rencontres positives sur les lieux de stage</li> <li>+ Organisation de la formation</li> <li>+ Formation secourisme</li> <li>+ Communication sur la formation</li> <li>+ Tutorat pour les enseignants locaux</li> <li>- Formations internes à développer</li> <li>- Formation des enseignants des disciplines arabe</li> </ul>	<p>Accompagner les équipes au quotidien</p>	Assurer l' <b>accompagnement des nouveaux personnels lors de leur installation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Entretiens téléphoniques en amont de la rentrée</li> <li>→ Réunion de rentrée avec les nouveaux enseignants</li> <li>→ Visite de l'établissement</li> <li>→ Aide à la préparation du dossier administratif avec les autorités marocaines</li> <li>→ Accompagner les enseignants à leur prise de fonctions : administratif, papier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégager du temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie des actions de formation continue mises en place dans l'établissement</li> <li>- Part des enseignants dans les formations internes</li> <li>- Projets interdisciplinaires</li> <li>- Stabilité des enseignants</li> </ul>
		Assurer le <b>bien-être au quotidien</b> des équipes	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en place des dispositifs d'accompagnement des personnels en difficulté pro-fessionnelle : entretiens avec les familles-modification des emplois du temps.</li> <li>→ Accompagner les projets innovants et d'expérimentations pédagogiques</li> <li>→ Créer des espaces conviviaux dans un contexte de restructuration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents à compléter facilitant la rédaction des projets</li> </ul>	
		Assurer un <b>suivi personnalisé de carrière</b> et de mobilité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Commission de dialogue social et conditions de travail tous les mois</li> <li>→ Évaluation des personnels de droit local tous les 3 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte rendu</li> </ul>	
		Promouvoir une <b>éthique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Partir du référentiel de compétences des enseignants</li> </ul>		

		<p><b>Personnaliser les parcours de formation et de « professionnalisation »</b></p>	<p><b>professionnelle</b></p>	<p>→ Échange et mise en place de règles communes</p>		
		<p>Promouvoir le <b>travail en équipe et valoriser l'implication personnelle</b></p>	<p>Assurer la <b>formation continue</b> des personnels.</p>	<p>→ Développer des temps d'échange de pratique professionnelle : heures de concertation  → Favoriser les projets innovants interdisciplinaires ou disciplinaires  → Favoriser le Co-enseignement  → Favoriser et mettre en avant les compétences de chacun par des missions spécifiques  → Travail sur le cycle 3 : reproduire le projet sciences Cycle 3 dans d'autres disciplines</p>		<p>- Nombre et typologie des actions de formation continue mises en place dans l'établissement  - Part des enseignants dans les formations internes</p>
		<p>Améliorer la <b>continuité des formations</b> entre le primaire, le collège et le lycée</p>		<p>→ Donner du temps aux enseignants pour échanger et construire  → Réflexions sur la progressivité des compétences entre cycles  → Communiquer sur le projet cycle 3 et le diffuser</p>		<p>- Nouveaux projets</p>

## REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE FRANÇAIS VICTOR HUGO

---

**Les textes de références :** Code de l'éducation : articles L401-1 à L401-3, R421-2 à R421-7, R421-92 à R421-95, R511-1 à D511-5, R511-12 à R511-19. [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

**« ...L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté »**  
(Jean-Jacques ROUSSEAU ; « *Du Contrat social* » Livre I Chapitre VIII)

### Préambule :

Le lycée français Victor Hugo est un établissement français à l'étranger, déconcentration de l'établissement public administratif d'État français l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). A ce titre, les lois et les règlements organisant l'enseignement français à l'étranger et les principes fondamentaux de l'école française, à l'exception de la gratuité, s'y appliquent. L'inscription au lycée vaut adhésion à ces règles, ainsi qu'à leurs modalités d'application et s'imposent à l'ensemble des membres de la communauté scolaire.

Lieu de transmission des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, le lycée Victor Hugo se veut aussi un lieu de vie où s'apprennent la liberté et la responsabilité, la solidarité et la citoyenneté, l'apprentissage progressif d'une autonomie responsable, valeurs prioritaires du projet d'établissement. Ainsi, le lycée entend :

- Affirmer les valeurs de laïcité et de tolérance, excluant tout prosélytisme politique ou religieux. Chacun devra observer à l'égard des autres le comportement conforme aux règles de politesse qu'il peut légitimement attendre en retour.
- Garantir la liberté d'information et la liberté d'expression dont disposent les élèves, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité ;
- Veiller au respect des personnes, des biens et de la sécurité en s'engageant à n'user d'aucune violence physique ou morale. Cet engagement vaut aussi pour ce qui peut être écrit ou diffusé sur Internet et sur les réseaux sociaux pour peu que l'établissement ou l'un de ses membres, soit concerné de près ou de loin.
- Garantir l'obligation scolaire en contrôlant la participation assidue de chaque élève à toutes les activités correspondant à sa scolarité ainsi que l'accomplissement des tâches qui en découlent,
- Transmettre des valeurs éducatives en formant des élèves instruits, libres et pleinement responsables de leurs actes.
- Promouvoir l'égalité des chances et de traitement entre les filles et les garçons ;

Le règlement intérieur fixe, par ailleurs, les mesures d'organisation de l'établissement comme les heures d'entrée et de sortie des élèves, leur surveillance, les conditions d'accès aux locaux, le contrôle et la gestion des retards et des absences et l'organisation des études.

# PARTIE 1 : LES DROITS ET LES DEVOIRS DES ÉLÈVES

## 1. Les droits individuels

### a. Le droit à l'éducation

- Ce droit est garanti à chacun pour élever son niveau de formation, s'insérer dans la vie professionnelle, développer sa personnalité et exercer sa citoyenneté.
- Droit à l'égalité des chances ;
- Droit au travail dans un climat serein ;
- Droit à l'information sur le projet pédagogique : le programme, les contrôles, le mode d'évaluation, les résultats scolaires, le soutien existant, l'orientation et la vie de l'établissement ; accès aux centres de documentations CDI

### b. Le droit à l'intégrité physique et morale

- L'élève a droit à la protection contre toute agression physique ou morale ;
- L'élève a droit au respect ;
- L'élève avec un handicap a le droit à l'intégration ;
- L'élève a droit à la santé : service de santé scolaire ;

## 2. Les droits collectifs

Ils représentent l'exercice de la citoyenneté des élèves.

### a. Le droit d'expression :

- **Les délégués d'élèves** : deux délégués d'élèves sont élus dans chaque classe de la sixième à la terminale, au scrutin uninominal à deux tours. Tous les élèves sont électeurs et éligibles. Les délégués d'élèves assistent au conseil de classe trimestriel. Ils élisent en leur sein, avec le même mode de scrutin, leurs représentants aux conseils et commissions suivants : conseil du second degré, conseil d'établissement, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), conseil de la vie scolaire, commission restauration, caisse de solidarité et conseil de discipline.
- **Le droit de se constituer en association** : par exemple l'association des élèves du Lycée rassemble les lycéens qui élisent annuellement un président. Une fois élu, il constitue une équipe qui animera diverses manifestations extrascolaires.
- **Le droit d'affichage et de publication** : ils contribuent à l'information et à l'expression des élèves. Des panneaux sont mis à la disposition des élèves. L'affichage ou la publication ne peuvent en aucun cas être anonymes ni revêtir un caractère injurieux ou diffamatoire. Toute publication doit être soumise au préalable à l'accord du chef d'établissement.
- **Le droit de réunion** :
  - Niveau collège : par l'intermédiaire des délégués d'élèves.
  - Niveau lycée : sur initiative individuelle ou par l'intermédiaire d'une association, avec l'accord du proviseur et en dehors des heures de cours.

### b. Les devoirs des élèves

Avoir des droits implique des devoirs réciproques, à savoir :

- La connaissance et le respect du règlement ;
- L'assiduité et le respect des horaires ;
- Faire les devoirs oraux et écrits demandés par les enseignants et se soumettre aux contrôles de connaissances ;
- Le bannissement de toute forme de violence ;
- La tolérance, le respect et l'honnêteté envers autrui ;
- Le respect du droit à l'image ;
- Le respect des biens et des locaux ;

## PARTIE 2 : LES RÈGLES DE VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Les bureaux de la vie scolaire se situent dans le bâtiment principal. Deux conseillers principaux d'éducation (CPE) sont en charge de ce service.

- **Pour les classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème** : Mme Mghnia Christiane est en charge du suivi des élèves, contact : [mghniacpe@citescolairehugorenoir.org](mailto:mghniacpe@citescolairehugorenoir.org)
- **Pour les classes de 2nde, 1ère, terminale** : M. Charton Yannick est en charge du suivi des élèves, contact : [y.charton@citescolairehugorenoir.org](mailto:y.charton@citescolairehugorenoir.org)

### 1. Les horaires

a. *Les horaires du secondaire (en fonction de l'emploi du temps des élèves\*)*

Matin		Après midi	
<b>M1</b>	8h-8h55	<b>S1</b>	13h30* ou 14h00– 14h55
<b>M2</b>	9h-9h55	<b>S2</b>	14h30* ou 15h00 – 15h55
<b>Récréation</b>	9h55 – 10h10	<b>Récréation</b>	15h55 – 16h10
<b>M3</b>	10h10 – 11h05	<b>S3</b>	16h10 – 17h05
<b>M4</b>	11h10 – 11h35 ou 12h05 ou 12h35*	<b>S4</b>	17h10 – 18h05
<b>M5</b>	12h10– 13h05		

Les élèves entrent par le portail de la rue Moha Sya. Ceux qui arrivent exceptionnellement jusqu'à 5 minutes après la fermeture du portail sont pris en charge par un surveillant. Au-delà, ils sont considérés comme absents à leur première séquence de cours. Fermeture du portail le matin à 7h55

## 2. Les environnements numériques de travail

### a. Pronote

- Les familles et les élèves doivent se connecter régulièrement à pronote afin d'y consulter les informations concernant l'organisation des enseignements, notamment les modifications d'emploi du temps, les résultats scolaires, le cahier de texte
- Les identifiants et mots de passe sont transmis en début de scolarité Ils sont confidentiels. Il est donc interdit de les communiquer et il est interdit d'utiliser le compte d'un autre utilisateur.
- Chacun veillera à se connecter sur son propre compte, les informations pouvant être de nature différente selon qu'elles s'adressent à un responsable ou à un élève.
- En cas de difficulté, vous êtes priés de joindre le secrétariat de l'établissement : [sec-provadjoint@citescolairehugorenoir.org](mailto:sec-provadjoint@citescolairehugorenoir.org)
- Une application pour téléphone portable est téléchargeable.

### b. Google Gsuite

- Cet outil est ouvert à tous les élèves du collège et du lycée. Il permet d'accéder à Google Gmail, drive, classroom
- Il s'agit d'un environnement numérique de travail facilitant le travail collaboratif
- Chaque élève reçoit une adresse mail se terminant @citescolairehugorenoir.org
- L'utilisation du service Google s'effectue dans le cadre d'objectifs pédagogiques. Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :
  - De masquer sa véritable identité,
  - De s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
  - D'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation, de les modifier ou de les détruire,
  - D'intercepter des communications privées,
  - De porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants, insolents, à caractère raciste, discriminatoire...
  - D'interrompre le fonctionnement normal du réseau,
  - D'effacer des fichiers sans y être autorisé par le responsable,
  - De diffuser des photos sans y être autorisé,
  - De publier des textes contenant des injures, diffamations, incitations aux délits ou à la haine raciale. Les contrevenants s'exposent, le cas échéant, à une sanction déterminée par le chef d'établissement voire à des poursuites judiciaires en fonction de la gravité des faits

## 3. Le régime de sortie des élèves

L'entrée dans l'enceinte de l'établissement est strictement interdite à toute personne non préalablement autorisée. Toute personne qui se rendrait complice d'une telle intrusion s'expose à des sanctions disciplinaires.

### a. La sortie du secondaire :

- L'entrée et la sortie des élèves du collège et du lycée se font exclusivement par la rue **Moha Syas** sous le contrôle d'un personnel de la vie scolaire.
- Les élèves devront utiliser une carte d'accès pour actionner les portiques.
- Cette carte est délivrée en début d'année à tous les élèves. Si l'élève venait à la perdre son remplacement pourrait être facturé

### b. La sortie des élèves collégiens :

- **Les élèves collégiens, soit de la 6ème à la 3ème**, ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement pendant les heures libres de leur emploi du temps, pendant le temps de récréation ni en cas d'absence

de professeur sauf dans le cas suivant : l'heure libre n'est pas suivie de cours et le régime d'autorisation de sortie est signé « j'autorise » par les parents dans le carnet de bord.

- **Les élèves des classes de 6ème, de 5ème et 4e** doivent se rendre en salle de permanence en cas d'absence d'un professeur et pendant les temps libres de leur emploi du temps. Ils peuvent aussi se rendre au CDI sur enregistrement de sa présence auprès du personnel du CDI
- **Les élèves des classes de 3e sont autorisés** en cas d'absence d'un professeur et pendant les temps libres de leur emploi du temps à occuper librement les lieux suivants de l'établissement : CDI- salle de permanence- les cours de récréation.

c. *La sortie des élèves lycéens :*

- Les élèves lycéens, soit de la seconde à la terminale, sont autorisés à sortir pendant les heures libres de leur emploi du temps ainsi qu'en cas d'absence d'un professeur. Cette autorisation s'entend pendant les horaires d'ouverture réglementés du portail. En dehors de ces créneaux ni l'entrée ni la sortie ne seront autorisées.
- Les lycéens n'ont pas le droit de sortir durant les récréations du matin (9h55 – 10h10) et de l'après midi (15h55 – 16h10).
- Dans tous les cas, pour les entrées et les sorties, les lycéens doivent utiliser la carte magnétique pour faire actionner les portillons.

d. *Les horaires et ouvertures du portail collégiens et lycéens tous les jours de la semaine du lundi au vendredi*

Ouverture	Fermeture
7h40	7h55
8h50	9h
9h55	10h10
11h	11h10
12h05	12h20
12h55	13h10
13h20	13h30
13h40	14h
14h20	14h30
14h50	15h
15h55	16h10
17h05	17h15
18h05	18h15

**5. L'assiduité (cf. circulaire MENESR 2014-159 du 24/12/2014)**

L'obligation d'assiduité consiste à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement ainsi que le contenu des programmes et les modalités de contrôle de connaissances.

L'implication des parents, dans la prévention comme dans le traitement du phénomène de l'absentéisme, est essentielle.

Toute absence est signalée dans les meilleurs délais aux personnes responsables par tout moyen (appel téléphonique, pronote, mail.), afin de les inviter à faire connaître au plus vite le motif de l'absence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation, les seuls motifs réputés légitimes d'absence sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications. Les autres motifs sont laissés à l'appréciation de l'établissement.

- Les absences et retards pour les élèves du secondaire sont consultables par l'intermédiaire de pronote dont le lien est sur le site du lycée : [www.citescolairehugorenoir.org](http://www.citescolairehugorenoir.org)
- Un identifiant et un mot de passe sont remis à chaque famille afin de pouvoir consulter librement les notes et absences.
- Les familles sont tenues d'informer dès le retour de l'élève du motif de l'absence de leur enfant.
- Les parents peuvent dans le carnet de bord justifier par un mot l'absence de leur enfant au collège.
- Si des absences d'un élève demeurent injustifiées, le CPE du niveau concerné peut refuser l'accès de cet élève en cours
- En cas d'absences non justifiées ou non légitimes, des punitions adaptées à la situation de l'élève peuvent être données. Dans des situations plus graves, un avertissement, un blâme ou le conseil de discipline peuvent être prononcés

## 6. Le contrôle de la ponctualité

Les élèves, avec le concours de leurs parents, sont tenus de respecter les horaires de l'établissement. Les retards nuisent à la scolarité des élèves et perturbent les cours. La ponctualité est une manifestation de correction à l'égard du professeur et des camarades de classe, c'est aussi une préparation à la vie professionnelle.

- Un élève en retard doit systématiquement se présenter à la Vie scolaire. Il se rendra ensuite en cours et le présentera au professeur qui décidera, en dernier recours, s'il accepte ou non l'élève.
- L'élève qui ne sera pas accepté à assister au cours, sera alors porté absent par l'enseignant et devra impérativement retourner à la Vie scolaire avec un travail.
- En règle générale et sauf situation exceptionnelle, aucun élève ayant plus de dix minutes de retard ne sera autorisé à entrer en classe.
- L'élève en retard ne sera pas accepté en cours sans avoir reçu du CPE (ou son représentant) l'autorisation d'entrer en classe. Les retards répétés et/ou injustifiés seront sanctionnés.

*Le cas des élèves majeurs :*

- Les élèves peuvent justifier eux-mêmes leurs absences.
- Les parents restent informés du suivi des élèves majeurs y compris dans le domaine des absences et des retards.

## 7. La tenue au sein de l'établissement

- « L'établissement est une communauté humaine à vocation pédagogique et éducative où chacun doit témoigner d'une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui et de ses convictions » (B.O. du 13/07/2000). Les élèves veilleront à venir en classe dans une tenue vestimentaire appropriée. Les shorts courts, les shorts de bain ne sont pas autorisés. Les élèves veilleront aussi à ôter leur couvre-chef ainsi que leurs écouteurs à l'entrée des bâtiments.
- **Le respect des autres élèves et de tous les personnels**, la politesse, le respect de l'environnement et du matériel sont autant d'obligations à respecter. De même les violences verbales, dégradations de biens personnels, brimades, vols, tentatives de vols, violences physiques, introduction d'objet dangereux, bizutages, racket dans l'établissement et dans ses abords immédiats constituent des comportements qui selon les cas font l'objet de sanctions disciplinaires et/ou saisine de la justice.
- **La circulation dans les couloirs des bâtiments A-B-C et S** doit se faire dans le calme, sans courir ni crier. Il est rappelé aux élèves qu'il est interdit de stationner dans les couloirs pendant les heures de cours, les récréations et la pause de midi. Il est également rappelé que la nourriture et les boissons ne sont pas autorisés dans les bâtiments de l'établissement (salles de classe, couloirs, CDI, ...).

- Après chaque récréation, les collégiens attendent leur enseignant dans la cour, rangés devant le numéro de leur salle de classe, inscrit au sol. Les lycéens rejoignent directement les salles de classe.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Il est rappelé que la détention, la consommation et/ou la cession d'alcool ou de tout produit stupéfiant ou dangereux sous toutes ses formes sont formellement interdits dans l'établissement et aux abords immédiats. De telles conduites donneront lieu à des poursuites.
- Conformément à l'article L.551-5 du code de l'éducation, **l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés est interdite dans tout l'établissement.** Les téléphones portables et les objets connectés devront être éteints (les modes veille et les modes avion sont interdits) et rangés dans leur sac avant l'entrée dans l'établissement. L'usage du téléphone portable de manière pédagogique ne peut se faire qu'après l'accord de l'enseignant et sous sa surveillance. Un élève qui se trouverait dans la nécessité absolue de contacter les membres de sa famille le sollicite expressément auprès des personnels de la vie scolaire qui en organise l'exécution. En cas de non-respect de l'usage de ces appareils, le protocole suivant sera appliqué :
  - L'objet sera confisqué, il sera apporté dans la demi-journée à un personnel de direction ou à un Conseiller Principal d'Éducation.
  - L'objet sera restitué par le personnel de direction ou par le Conseiller Principal d'Éducation à l'un des représentants légaux de l'élève.
  - Un rappel de cette interdiction est donné par le personnel de l'établissement.
  - En cas de récidive, l'objet sera confisqué, il sera apporté dans la demi-journée à un personnel de direction ou à un Conseiller Principal d'Éducation.
- **Le droit à l'image** : conformément à la réglementation en vigueur en la matière, « l'utilisation frauduleuse ainsi que la divulgation de l'image d'autrui sans son autorisation préalable est interdite ».
- **Les réseaux sociaux** : il est rappelé que les réseaux sociaux type Facebook sont reconnus par la loi comme des espaces publics. La liberté d'expression s'y exerce pleinement de même que la responsabilité de ceux qui en usent. La discrétion s'impose vis-à-vis des tiers : on a le droit de s'exprimer sans que cela conduise à des abus. Il faut mesurer ses propos, il existe toujours une règle de discrétion et de modération.
- **La fraude, la tricherie** : il est rappelé que les tentatives et les fraudes et/ou la tricherie de quelque sorte que ce soit seront sanctionnées conformément au régime des sanctions du présent règlement intérieur (voir paragraphe). A ce titre, le plagiat est constitutif d'une fraude et obéit donc aux mêmes principes. Il est le fait de faire passer indûment pour siens, des passages ou des idées tirées de l'œuvre d'autrui, sans références d'auteur en bas de page (mention des sources) et sans guillemets encadrant les extraits empruntés. Or, le code de la propriété intellectuelle dispose que « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre d'un droit de propriété incorporel et exclusif » ; En conséquence tout contrevenant encourt des sanctions.

## 8. Les vols et les pertes

- Les familles veilleront à ce que leurs enfants n'apportent dans l'établissement aucun objet de valeur ni somme d'argent importante. En conséquence, l'établissement ne serait être tenu pour responsable des objets ou de l'argent dérobés.  
Toute disparition doit être signalée au conseiller d'éducation responsable du niveau. Les vols seront gravement sanctionnés.

## 9. La tenue des locaux et l'usage du matériel

- Les élèves doivent collaborer à la bonne tenue des locaux. Il est demandé aux élèves en fin de journée de mettre les chaises sur les tables dans les salles de cours afin de faciliter le ménage réalisé par les agents de service.
- Le matériel mis à disposition des élèves est placé sous leur responsabilité, notamment à l'occasion des manipulations lors des séances de TP, en salle informatique, en EPS, au CDI... Toute dégradation entraînera la réparation du dommage causé et les dégradations volontaires seront sanctionnées.

## 10. Le régime des punitions et des sanctions (BO n° 8 du 13 juillet 2000 et circulaire 2014-059 du 27 mai 2014)

Dans toutes leurs activités, les élèves se prennent en charge dans le respect du présent règlement intérieur. La transgression des règles peut ainsi donner lieu à des mesures disciplinaires. Toute sanction a une finalité éducative, c'est à dire :

- Attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes
- Le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite et de ses conséquences.
- Lui rappeler systématiquement et clairement la règle.

*a. Le régime des punitions :*

- La distinction entre punitions scolaires et sanctions disciplinaires permet de mieux tenir compte de la diversité et de la gravité des manquements des élèves et de la complémentarité des rôles éducatifs joués par les personnels au sein de l'établissement.
- **Les punitions scolaires** concernent essentiellement certains manquements mineurs des élèves à leurs obligations, et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement. Elles sont prises en considération du comportement de l'élève indépendamment des résultats scolaires. Elles peuvent être prononcées par les surveillants, les C.P.E., les enseignants, le personnel de direction et, le cas échéant, sur proposition d'un autre membre du personnel. Elles sont des réponses immédiates aux faits d'indiscipline. Elles relèvent d'un dialogue et d'un suivi direct entre le personnel responsable et l'élève. **Le principe d'individualisation impose que les punitions collectives restent exceptionnelles.** La première mesure de réparation est la présentation d'excuses orales ou écrites.
- Les punitions scolaires prévues au lycée Victor Hugo et qui font systématiquement l'objet d'un avis aux familles, sont les suivantes :
  - Inscription sur le carnet de correspondance ou sur un document signé par les parents ;
  - Devoir supplémentaire (assorti ou non d'une retenue) ;
  - Retenue pour faire un devoir ou exercice non fait ; les heures de retenues se déroulent essentiellement le mercredi après-midi et toute la semaine en dehors des heures de cours suivant l'emploi du temps de l'élève
  - Retenue avec devoir ou tâche de réparation en cas de dégradation volontaire ;
  - Exclusion ponctuelle d'un cours. Elle doit être exceptionnelle et donner lieu systématiquement à une information écrite et motivée au C.P.E. et ou à la direction. L'élève est accompagné à la vie scolaire par un élève pour effectuer le travail donné ;
  - Remplacement de matériel dégradé intentionnellement.
- Il convient également de distinguer les punitions relatives au comportement, de celles relatives au travail scolaire. Les punitions scolaires sont des mesures d'ordre intérieur.

*b. Le régime des sanctions disciplinaires :*

- Les sanctions disciplinaires concernent les manquements graves ou répétés aux obligations des élèves et notamment les atteintes aux personnes et aux biens. Les sanctions sont fixées de manière limitative à l'article R. 511-13 du code de l'éducation. Elles sont inscrites au dossier administratif de l'élève.
- L'échelle réglementaire des sanctions applicables est la suivante :
  - L'avertissement ;
  - Le blâme ;
  - La mesure de responsabilisation, exécutée dans l'enceinte de l'établissement ou non, en dehors des heures d'enseignement, qui ne peut excéder vingt heures ;
  - L'exclusion temporaire de la classe qui ne peut excéder huit jours et au cours de laquelle l'élève est accueilli dans l'établissement ;
  - L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes qui ne peut excéder huit jours ;
  - L'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.

- La mesure de responsabilisation, l'exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement et l'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes peuvent être prononcées avec sursis. Il s'agit néanmoins de sanctions à part entière. La sanction prononcée avec un sursis figure à ce titre dans le dossier administratif de l'élève. Lorsqu'il prononce une sanction avec un sursis, le chef d'établissement ou le conseil de discipline informe l'élève que le prononcé d'une nouvelle sanction, pendant un délai à déterminer lors du prononcé de cette sanction, l'expose à la levée du sursis. Dans le cas d'une exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes, ce délai est fixé à un an de date à date.
- Si un nouveau manquement justifiant une sanction est commis, trois hypothèses sont envisageables :
  - Le sursis est levé : la sanction initiale est alors mise en œuvre ;
  - Une nouvelle sanction est prononcée : cette nouvelle sanction n'a pas automatiquement pour effet d'entraîner la levée du sursis antérieurement accordé ;
  - Le sursis est levé et une nouvelle sanction est concomitamment prononcée. Toutefois, la mise en œuvre de ces deux sanctions cumulées ne peut avoir pour effet, d'exclure l'élève pour une durée de plus de huit jours de sa classe, de son établissement ou des services annexes.

#### c. *La nature des sanctions*

- **L'avertissement**, loin d'être symbolique, constitue une sanction. Premier grade dans l'échelle des sanctions, l'avertissement peut contribuer à prévenir une dégradation du comportement de l'élève. Comme les autres sanctions, il est porté au dossier administratif de l'élève qui est informé de cette inscription.
- **Le blâme** constitue un rappel à l'ordre écrit et solennel. Les observations adressées à l'élève présentent un caractère de gravité supérieure à l'avertissement. Comme les autres sanctions, le blâme doit faire l'objet d'une décision dûment notifiée à l'intéressé ou à son représentant légal par le chef d'établissement. L'élève doit certifier en avoir pris connaissance. Cette décision, versée à son dossier administratif, peut être suivie, au besoin, d'une mesure d'accompagnement de nature éducative.
- **La mesure de responsabilisation** qui implique la participation de l'élève, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de nature éducative pendant une durée qui ne peut excéder vingt heures.
- **L'exclusion temporaire de la classe peut être prononcée** si un élève perturbe plusieurs cours de façon répétitive. L'exclusion de la classe, dont la durée maximale est de huit jours, s'applique à l'ensemble des cours d'une même classe. Elle n'est pas assimilable à l'exclusion du cours qui relève, quant à elle, du régime des punitions. Pendant l'exclusion de la classe, l'élève est accueilli dans l'établissement.
- **L'exclusion temporaire de l'établissement** ou de l'un de ses services annexes, qu'elle ait été prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline, est limitée à huit jours, de façon à ne pas compromettre la scolarité de l'élève.
- **L'exclusion définitive de l'établissement** ou de l'un de ses services annexes : le conseil de discipline est seul compétent pour prononcer cette sanction.

#### d. *Les principes généraux des procédures disciplinaires :*

- Les principes généraux du droit s'appliquent quelles que soient les modalités de la procédure disciplinaire :
  - Saisine ou non du conseil de discipline :
  - Pas de double sanction pour un même fait (« non bis in idem »),
  - Principe du contradictoire,
  - Principe de la proportionnalité des sanctions,
  - Principe de l'individualisation des sanctions,
  - Obligation de motivation de la sanction.

## PARTIE 3 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

### 1. Les options facultatives

- Le choix des options au collège et au lycée se fait lors de l'inscription pédagogique (fin d'année pour l'année suivante) et engage l'élève pour toute la durée de l'année scolaire.

### 2. Les enseignements de spécialité en classe de 1<sup>ère</sup> et de terminale

- Le choix des 3 enseignements de spécialité en classe de 1<sup>ère</sup> se fait lors de l'inscription pédagogique (fin d'année de la seconde pour l'année suivante) et engage l'élève pour toute la durée de l'année scolaire.
- Le choix des 2 enseignements de spécialité en classe de Terminale se fait en classe de terminale au mois de mars de l'année précédente.

### 3. Les entretiens avec les professeurs

- **Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre**, la direction organise des rencontres parents/professeurs. Les parents d'élèves sont informés par circulaire, en début d'année scolaire, des jours et heures de la semaine pendant lesquels les professeurs reçoivent en entretiens individuels. Les modalités et horaires pour prendre rendez-vous sont précisés dans cette circulaire.
- **Entretiens individuels toute l'année** : les parents s'adressent aux enseignants via Pronote ou le carnet de liaison pour prendre un rendez-vous ou rédigent une demande adressée directement au professeur.

### 4. Le professeur principal

- Au sein de l'équipe enseignante de chaque classe, un professeur assure la mission de professeur principal. Celui-ci assure la liaison entre les familles et l'équipe pédagogique.
- *Au niveau du groupe classe :*
  - Il veille au maintien d'une bonne ambiance de travail,
  - Facilite l'adaptation des nouveaux,
  - Aide les élèves à organiser leur travail personnel, notamment en s'efforçant de coordonner la répartition des travaux demandés par les autres professeurs de la classe (devoirs à la maison, devoirs surveillés).
- *Au niveau individuel :*
  - Il assure "le suivi" de chaque élève, c'est à dire qu'il se tient informé de ses résultats, des problèmes éventuellement rencontrés, de l'assiduité,
  - Il fait des recommandations, et conseille l'élève et sa famille en matière d'orientation.

### 5. Le centre de documentation et d'information

- Le CDI est un centre de ressources (usuels, ouvrages spécialisés, documents, revues...), un espace de travail personnel et de lecture. Sa vocation est de mettre à la disposition des élèves les outils dont ils ont besoin pour leurs apprentissages et pour leur ouverture sur le monde.
- Il est accessible à tous les élèves du collège et du lycée sur tout le temps scolaire en dehors des séances d'enseignement qui y sont dispensées (planning accessible sur le portail E-sidoc) :
  - De la 6<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> : aux heures de sonnerie et sur enregistrement de sa présence,
  - À partir de la 3<sup>ème</sup> : en accès libre.
- On doit y observer une attitude compatible avec le travail intellectuel (calme et silence).

### 6. L'éducation physique et sportive

- L'éducation physique est un enseignement obligatoire. Les élèves doivent avoir une tenue décente et adaptée en cours ; ils se conformeront à la demande du professeur.
- **La dispense ponctuelle** : en cas d'incapacité passagère à prendre part à la séance d'éducation physique, l'élève sollicitera une dispense auprès du service de santé scolaire du lycée qui en avisera le

conseiller principal d'éducation responsable du niveau, et devra présenter sa dispense au professeur d'éducation physique, avant le début du cours. Celui-ci décidera alors si l'élève doit demeurer en cours. L'élève qui ne restera pas en cours devra se rendre au CDI ou en salle de permanence (en aucun cas, il ne pourra quitter l'établissement).

- **La dispense partielle ou totale** : elle doit être justifiée par un certificat médical indiquant le caractère total ou partiel de l'inaptitude, et sa durée.
- **En cas d'inaptitude partielle**, le certificat formulera les contre-indications fonctionnelles afin que l'élève puisse recevoir un enseignement adapté.
- Pour les élèves handicapés, la réglementation prévoit des épreuves spécifiques aux examens.

## 7. La prise en charge des élèves en dehors des heures de cours pour les collégiens

- Les temps libres peuvent être consacrés à un travail personnel effectué au CDI ou dans une salle de permanence gérée par la vie scolaire ou bien dans le cadre du dispositif " aide aux devoirs" pour les collégiens. Les élèves qui souhaitent s'y rendre s'adressent à la vie scolaire, qu'ils peuvent solliciter à tout moment, pour avoir un lieu d'étude.
- Les élèves des classes de 6ème, de 5ème et 4ème doivent se rendre pendant leur temps libre en salle de permanence, ils peuvent ensuite être orientés vers le CDI s'ils le souhaitent.
- Les élèves des classes de 3e sont autorisés en cas d'absence d'un professeur et pendant les temps libres de leur emploi du temps à occuper librement les lieux suivants de l'établissement : CDI- salle de permanence- les cours de récréation.
- Il est interdit pour les collégiens et lycéens de fréquenter les cours de récréation des classes primaires ainsi que les installations sportives et les allées autour du gymnase

## 8. Le foyer socio-éducatif /Association sportive

- **Le foyer socio-éducatif (FSE)** de l'établissement propose aux collégiens et aux lycéens des activités animées par des professeurs, des intervenants extérieurs ou des élèves de l'établissement et ont lieu entre 13h et 14h ou après les cours de l'après-midi. L'accès au FSE est soumis à une adhésion marquée par une cotisation définie chaque année en AG
- **L'association sportive (AS) propose des activités en semaine** : Le programme de ces activités est porté à la connaissance des élèves en début d'année scolaire par voie d'affichage et publié sur le site du lycée. Ils sont soumis à une adhésion marquée par une cotisation définie chaque année en Assemblée Générale.

## 9. Les bulletins trimestriels et semestriels

- **Un bulletin trimestriel**, où figurent pour chaque discipline la moyenne, exprimée en demi-points ou points entiers, des résultats obtenus par l'élève, une appréciation de chaque professeur, une appréciation générale du conseil de classe et le nombre d'absences non justifiées, est adressé aux familles des élèves de collège et de seconde après le conseil de classe (fin 1er trimestre, fin 2ème trimestre et fin 3ème trimestre).
- **Un bulletin semestriel** où figurent pour chaque discipline la moyenne, exprimée en demi-points ou points entiers, des résultats obtenus par l'élève, une appréciation de chaque professeur, une appréciation générale du conseil de classe et le nombre d'absences non justifiées, est adressé aux familles des élèves des classes de 1ere et de terminale après le conseil de classe (fin 1er et 2eme semestre)
- Les parents ont la possibilité de consulter les notes de leurs enfants via le site du lycée. Un code d'accès personnel leur est remis en début d'année.

## 10. L'information concernant l'orientation

- Ce service est animé par M. Charton (bureau à la vie scolaire) et Mme Coudon (bureau au cdi)
- Pour les entretiens personnalisés la prise de rendez-vous se fait auprès de Mme Coudon via le mail : [cdi-prio@citescolairehugorenoir.org](mailto:cdi-prio@citescolairehugorenoir.org)
- Un fonds documentaire important est à la disposition des élèves et de leurs parents au CDI lycée. Il permet de recueillir des informations sur les activités professionnelles et l'organisation des études qui y conduisent
- Tous les élèves du lycée ont accès au " kiosque en ligne", ressources sur l'orientation actualisée par l'ONISEP. Un code d'accès leur est fourni en début d'année.

- En début de chaque année scolaire, un programme d'actions (Parcours avenir) liées à l'information sur l'orientation est arrêté, en concertation avec les équipes pédagogiques et transmis aux élèves et parents.

## **11. Équipe de suivi**

- Une équipe de suivi des élèves est constituée de l'équipe de direction, CPE, professeur principal, infirmière, professeurs de la classe, Au besoin, toute personne extérieure invitée par le chef d'établissement.
- Profils d'élèves concernés :
  - Projet d'Accueil Individualisé : enfant présentant une maladie chronique (favoriser tout ce qui peut être mis en place afin de permettre à l'élève de poursuivre une scolarité normale),
  - Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) : il s'adresse aux élèves présentant des troubles des apprentissages sur proposition de la famille ou des enseignants. Il prévoit les aménagements et adaptations pédagogiques à mettre en place. Le PAP est renouvelé chaque année. Un accompagnement extérieur est obligatoire
  - Élève en grandes difficultés scolaires et/ou comportementales : en difficulté chronique (PPRE déjà proposé et qui n'a pas donné de résultats)
  - Traitement éventuel des avertissements donnés en conseil de classe
  - Élève dont les résultats scolaires chutent de façon inopinée
  - Élève handicapé : en complément ou en attendant une équipe de suivi de la scolarité,

## **12. Dispositif d'aide aux devoirs**

- Le personnel de la vie scolaire assure l'encadrement des dispositifs d'aide aux devoirs ouvert aux collégiens
- Ce dispositif débute la 3eme semaine de la rentrée scolaire. Il a lieu tous les jours à des horaires différents.
- Les élèves désignés le sont après avis des enseignants et des parents.

## **13. Rattrapage des devoirs surveillés**

- Les devoirs doivent être rendus directement aux enseignants dans les délais impartis. Le manque de ponctualité sera pris en compte dans l'évaluation Les élèves qui s'absentent lors des contrôles pourront ne pas se voir attribuer de moyenne sur leurs bulletins qui porteront alors la mention « moyenne non représentative, n'a participé qu'à x évaluations sur y évaluations requises “.
- Les absences aux évaluations prévues justifiées ou non, donneront lieu à une évaluation de remplacement dès le retour de l'élève au sein de l'établissement.
- Le protocole sera le suivant :
  - L'enseignant signale à l'élève qu'il repassera le devoir sous 72h en vie scolaire.
  - L'enseignant communique sous 24h aux CPE le ou les nouveaux sujets que l'élève devra repasser.
  - La vie scolaire organise et communique à l'élève et à l'enseignant la date, le lieu du nouveau devoir surveillé par l'adresse mail @citescolairehugorenoir ou bien par une convocation. Les parents peuvent être aussi prévenus.
  - Après réalisation du devoir par l'élève, la vie scolaire dépose dans le casier de l'enseignant le nouveau devoir

## PARTIE 4 : LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

### 1. La sécurité et la responsabilité

#### a. La sécurité sur les infrastructures sportives

- Les activités sportives ne sont autorisées que sur les installations prévues à cet effet, durant les heures d'EPS inscrites à l'emploi du temps et pendant les périodes autorisées.

#### b. La sécurité durant les cours scientifiques

- Aux cours des séances de travaux pratiques de sciences, les élèves doivent porter une blouse de coton afin de protéger leurs vêtements contre des projections éventuelles.

#### c. Les accidents

- Tout accident même bénin survenant pendant un cours doit être porté à la connaissance du professeur.
- En cas d'accident survenant pendant une période de récréation, l'un ou l'autre des conseillers principaux d'éducation doit être immédiatement prévenu.
- Si l'élève accidenté a besoin de soins et peut se rendre au service de santé scolaire, il y sera aussitôt accompagné.
- Si l'élève accidenté n'est pas en mesure de se rendre au service de santé scolaire (perte de connaissance, impossibilité à se mouvoir), il convient de prévenir ce même service et de demeurer auprès de l'élève sans le déplacer.

#### d. Consignes de sécurité :

- Des plans d'évacuation et les consignes de sécurité sont affichés dans les espaces éducatifs. Ils doivent être strictement respectés. La dégradation et l'utilisation abusive d'extincteurs constituent des fautes graves.

#### e. L'assurance

- L'assurance scolaire et extrascolaire des élèves n'est légalement pas obligatoire. Cependant, elle est exigée en cas de participation à des activités facultatives, organisées par l'établissement.
- Les familles pourront s'adresser à l'assureur de leur choix.

### 2. Le service de santé, hygiène et citoyenneté

#### a. Le service de santé scolaire

- Le service se trouve entre les bâtiments C et de vie scolaire (contact mail : [infirmierie@citescolairehugorenoir.org](mailto:infirmierie@citescolairehugorenoir.org)).
- Il est ouvert à tous les usagers de l'établissement de 8h00 à 18h du lundi au vendredi et de 8h00 à 17h le mercredi.
- Son personnel est composé d'infirmières et d'un médecin scolaire qui est présent le lundi et vendredi matin de 8h00 à 10h00.
- Le personnel du service de santé scolaire intervient principalement dans les domaines suivants : les soins et les urgences, le dépistage et les bilans de santé.
- Les élèves qui suivent un traitement, nécessitant la prise de médicaments pendant leur présence au lycée, seront sollicités pour la mise en place d'un **Projet d'accueil personnalisé**. Il définit les modalités particulières de la vie quotidienne dans l'établissement pour un enfant malade et fixe les conditions d'intervention des partenaires. La PAI est établi entre la famille et la direction de l'établissement. Il est mis au point par le chef d'établissement en concertation avec le médecin scolaire, à partir des recommandations écrites du médecin traitant.
- En cas de malaise pendant un cours, l'élève prévient le professeur, qui l'autorisera à se rendre à l'infirmierie, accompagné par un autre élève (le conseiller principal d'éducation du niveau étant par ailleurs mis au courant).

- En cas de malaise en dehors des heures de cours, l'élève demandera à un camarade de l'accompagner à l'infirmerie. Ce camarade préviendra ensuite le Conseiller Principal d'Éducation.
- En aucun cas, l'élève pris de malaise ne devra quitter le lycée de son propre chef.
- Le lycée Victor Hugo respecte la politique vaccinale élaborée par le ministère français de la santé, à ce titre les vaccinations obligatoires sont exigées (sauf contre-indication médicale reconnue).
- Des visites médicales obligatoires concernent chaque année les élèves de 6e et troisième.

*b. Le CESC*

- Un programme d'actions est proposé en début d'année par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C). Il a pour objectif la prévention des conduites à risques, le développement d'actions éducatives citoyennes.
- Ce comité se réunit au moins 2 fois par an. Il est composé de délégués parents, élèves, enseignants, infirmière, CPE et direction

### **3. La restauration scolaire / l'intendance**

*a. La restauration scolaire*

- Uniquement les élèves des classes de 6e et 5e peuvent s'inscrire à la cantine. L'inscription se fait via un formulaire numérique au début de chaque trimestre
- Le paiement se fait auprès du prestataire Proxirest
- Les élèves de 6e et 5e demi-pensionnaires peuvent manger les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Ils ont accès au service de cantine à partir de 11h30.

*b. Les frais de scolarité*

- Ils sont payables dès réception de la facture adressée aux familles par l'intendance. Tout trimestre commencé est dû en entier. (Voir le règlement financier)

### **4. Le départ définitif d'un élève en cours d'année**

- Les familles des élèves qui doivent quitter l'établissement en cours d'année en avertiront le proviseur, par courrier, au minimum 10 jours avant le départ de l'élève. Elles devront se mettre en règle avec les différents services (intendance, CDI) pour que le certificat de sortie et le dossier scolaire puissent être remis au nouvel établissement voir à la famille.

Signature de l'élève,

Signature des responsables

Missions particulières LVH 2020-2021	Taux d'IMP. attribuable en fonction de la charge effective et du niveau d'expertise			
	312,50 €	625 €	1 250 €	2 500 €
<b>Coordination(s) de discipline(s)</b>				
Lettres			X	
Anglais			X	
Arabe			X	
Histoire-Géographie			X	
Mathématiques			X	
SVT				X
Sc. Physiques et Chimie				X
Technologie-SNT			X	
Eco-gestion		X		
Espagnol		X		
Sciences Humaines (SES et Philo)		X		
<b>Coordination APSA</b>				
Coordinateur 1			X	
Coordinateur 2			X	
<b>Coordination de Cycle Enseignement</b>				
Coordinateur Cycle 3			X	
<b>Référent Culture</b>				
Référent culture établissement			X	
<b>Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques</b>				
Référent établissement			X	
<b>Tutorat des élèves</b>				
Référent élèves à besoins particuliers			X	
Accompagnement Parcoursup	X			
<b>Autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif</b>				
Certifications Cervantès	X			
Certifications British Council	X			
Certifications Institut du monde arabe	X			
Chorale			X	
Coordination événements sportifs et ASS			X	
Parcours éducation artistique et culturel : Théâtre			X	
Secourisme PSC1 + GQS + formation adulte			X	
Parcours citoyen : référent santé			X	
Parcours citoyen : sécurité routière		X		
Ambassadeurs en herbe	X			
Autres missions sur projet (APP Monde, rencontres sportives x 2...)	X			